

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

BCNUDH

**RAPPORT FINAL**  
**MISSION D'EVALUATION FINALE DU  
PROJET WOSH**

**DU 07 MARS AU 15 AVRIL 2022**

Rédigé par HILADI NDARABU Deogratias  
Evalueur National

ANNEE 2022

## TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations.....	2
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. CADRE LOGIQUE.....</b>	<b>4</b>
II.1. Contexte et justification du projet.....	4
II.2. Objectifs du projet.....	4
II.3. Résultats attendus.....	5
II.4. Activités prévues.....	5
<b>III. OBJET DE L’EVALUATION.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>V. RESULTATS OBSERVES : CONSTATS GENERAUX.....</b>	<b>9</b>
<b>VI. ANALYSE TRANSVERSALE DES RESULTATS.....</b>	<b>15</b>
1. Pertinence.....	15
2. Efficience.....	16
3. Efficacité.....	17
4. Impact (effets sociaux) .....	17
5. Pérennisation.....	19
<b>VII. ATOUTS ET POINTS FAIBLES DU PROJET.....</b>	<b>19</b>
<b>VIII. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>21</b>
1. A l’égard des autorités gouvernementales centrales et provinciales du Sud-Kivu.....	21
2. A l’égard des leaders communautaires.....	21
3. A l’égard des Agences d’exécution du projet.....	21
4. A l’égard des partenaires de mise en œuvre.....	22
5. A l’égard des communautés.....	22
6. A l’égard de Peace Building Fund.....	22
<b>IX. CONCLUSION .....</b>	<b>23</b>
<b>X. DOCUMENTS CONSULTES.....</b>	<b>23</b>
<b>XI. ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
ANNEXE I : Liste des personnes rencontrées et contactées	
ANNEXE II : Chronogramme initial de la mission d’évaluation	
ANNEXE III : Outils de collecte des données : guide d’entretien	
ANNEXE IV : Cadre logique (Matrice)	
ANNEXE V : Cadre des résultats du projet	

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACPD	: Centre Africain pour la Paix, la Démocratie et les droits de l'homme
ADBA	: Action pour le Développement communautaire de Base
AGR	: Activité Génératrice des Recettes ou des Revenus
AVEC	: Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CH CHAHI	: Centre Hospitalier CHAHI
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CPEA	: Chef de Poste d'Encadrement Administratif
DESC	: Droits Economiques Sociaux et Culturels
DIH	: Droit International Humanitaire
EISV	: Enfants Issus des Violences Sexuelles
IOV	: Indicateurs Objectivement Vérifiables
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	: Objectifs de Développement durable
OIM	: Organisation des Nations Unies pour les Migrations
PBF	: Peace Building Fund
RDC	: République Démocratique du Congo
SAEMAPE	: Service d'Assistance et d'Encadrement d'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
SCLS	: Sous-Comité Local de Suivi des activités minières
SSCLS	: Sous Sous-Comité Local de Suivi des activités minières
SOMINKI	: Société Minière du Kivu
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VIH-SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VS	: Violence Sexuelle
VSBG	: Violence Sexuelle Basée sur le Genre
WOA	: Women Of Africa
WOSH	: Women of Shabunda

## **I. INTRODUCTION**

La présente mission d'évaluation se situe à la fin d'exécution du projet WOSH, projet relatif aux droits des femmes, à la protection et à la participation pour l'égalité et la paix autour des mines artisanales du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo. Le projet WOSH financé par le PBF à la hauteur de 1.500.000\$USD et est mis en exécution par trois agences des Nations Unies à savoir : Le BCNUDH: 584.352\$USD, L'UNESCO: 457.824\$USD et l'OIM: 457.824\$USD. Le BCNUDH est le chef de file du consortium. Les Ministères et Divisions impliqués Genre, Famille et Enfant et Division de la Communication ainsi que les partenaires de la mise en œuvre dépendant chacun des agences d'exécution. Initialement, la durée du projet était de 18mois c'est-à-dire du 29 novembre 2019 au 30 mai 2020. Par ailleurs, il a connu une extension sans coût de 6 mois, allant de juin 2021 à novembre 2021.

L'objectif global du projet est de « lutter contre la marginalisation des femmes dans les différentes échelles de l'exploitation des minerais, à travers l'autonomisation des femmes et leur participation active, aux côtés des hommes, au dialogue entre acteurs, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ».

Cette évaluation finale indépendante offre l'occasion d'évaluer les réalisations du projet WOSH de manière inclusive ainsi que de déterminer sa contribution globale et valeur ajoutée en matière de consolidation de la paix en RDC et dans le Sud-Kivu en particulier dans les domaines des VSGB et du relèvement communautaire.

Etant une évaluation finale, la mission a porté un jugement sur la valeur et l'impact (les effets généraux) qu'a le projet dans les communautés concernées. Concrètement, il s'est agi :

- d'apprécier l'utilisation des moyens (humain, matériel et financier) ainsi que leur adéquation aux objectifs ;
- de mesurer l'efficacité des actions entreprises c'est-à-dire de mesurer le degré d'atteinte des objectifs en comparant les résultats obtenus aux prévisions du projet ;
- d'examiner la pérennisation des effets observés.

La mission s'est posé une série de questions au travers d'un questionnaire, en l'occurrence : le projet a-t-il été bien élaboré et constitue-t-il une intervention cohérente : y a-t-il une cohérence interne entre les objectifs fixés, les actions menées et les résultats obtenus? A cet égard, la mission d'évaluation a examiné les deux résultats escomptés du projet en rapport avec les actions entreprises et des IOV au niveau des cibles concernées.

Pour ce faire, la mission d'évaluation a tenu compte de l'impact socio-économique, socio-culturel et socio-juridique, surtout du développement socio-économique apporté par le projet sur base des critères d'évaluation de projet à savoir: la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la pérennisation. Il convient de retenir que la consolidation de la paix reste le principal axe de l'enquête, en mettant la femme au centre de toute activité du projet. Les recommandations sont proposées à l'égard des différentes parties prenantes du projet.

A l'issue de cette mission d'évaluation trois produits sont attendus à savoir :

- Produit 1 : Note méthodologique et plan de travail de l'évaluation
- Produit 2 : Rapport provisoire d'évaluation (validé par l'équipe WOSH)
- Produit 3 : Rapport final d'évaluation (validé par l'équipe WOSH).

## **II. CADRE LOGIQUE**

### **II.1. Contexte et justification du projet**

La Province du Sud-Kivu, où les mines artisanales jouent un rôle économique majeur et font travailler un nombre croissant de femmes et d'enfants, est au cœur des conflits récurrents qui sévissent dans l'Est de la RDC depuis plusieurs décennies. Depuis le déclin de la SOMINKI <sup>(1)</sup> et de l'exploitation minière industrielle en général à la fin des années 1990, consécutif à la guerre civile du Congo (1998-2003) et aux conflits armés des années 2000, le secteur minier de cette province est devenu majoritairement artisanal et informel. Dans les carrés miniers artisanaux du territoire de Shabunda, sur l'axe de Kigulube, les mécanismes institutionnels de régulation des activités et de protection de l'exploitation minière sont absents et les structures d'encadrement et de suivi des activités minières mises en place par les exploitants (communément appelées coopératives) ne garantissent pas les droits d'accès aux services sociaux de base et de participation à tous les niveaux des femmes. Ces dernières sont confrontées ainsi à une taxation illégale, aux tracasseries administratives et policières et différentes formes de VSBG au sein de leurs communautés. Plusieurs études indiquent la présence importante de femmes dans les mines artisanales, notamment dans l'Est où elles représentent entre 40-50% de la main d'œuvre dans les mines d'or <sup>(2)</sup>. Malgré cette proportion importante de femmes travaillant dans le secteur minier, les inégalités de traitement, les abus et le déni des droits qu'elles subissent ne leur permettent pas de remplir leur potentiel en tant qu'agents de cohésion sociale et de renforcement de la consolidation de la paix au niveau local. Cette situation constitue un déficit crucial dans le Sud-Kivu, qui reste très affecté par de multiples dynamiques de conflits, et dans un secteur socio-économique (les mines) connu pour être particulièrement propice aux conflits. Ainsi, l'aspect urgent du projet est d'outiller et impliquer les femmes et les filles, vivant dans les zones minières et œuvrant dans les carrés miniers, dans la gestion de leurs ressources locales, pour contribuer à la pacification et à la consolidation de la paix et du développement local. Par ailleurs, le caractère innovant de ce projet découle du fait qu'il vise à évaluer et assurer l'intégration des femmes dans les mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles et des coopératives minières afin qu'elles soient membres actives et participent aux discussions et à la prise de décision en matière minière <sup>(3)</sup>.

### **II.2. OBJECTIFS DU PROJET**

#### **II.2.1. Objectif global**

Lutter contre la marginalisation des femmes dans les différentes échelles de l'exploitation des minerais, à travers leur autonomisation et leur participation active, aux côtés des hommes, au dialogue entre acteurs, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

#### **II.2.2. Objectifs spécifiques**

Améliorer les conditions de vie socio-économiques, socio-culturelles, socio-juridiques des femmes les plus vulnérables dans la zone du projet.

### **II.3. RESULTATS ATTENDUS**

Le projet vise un double résultat, à savoir :

---

<sup>1</sup> Google: Société Minière de Kivu : La SOMINKI exploitait la cassitérite et accompagnateurs principalement au Maniema et l'or, principalement au Sud-Kivu, en Territoire de Mwenga (à Kamituga et à Lugushwa). Siège Social ou Direction Générale de la SOMINKI était installé à Kalima, au Maniema. Le 29 mars 1997, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SOMINKI Sarl décidait de la dissolution et liquidation de la SOMINKI, laquelle avait été substituée par la SAKIMA Sprl. Et le 6 mai 1997, le Décret n° 0035 autorisait la fondation de la SAKIMA Sarl à laquelle était cédés tous les titres et concessions de la SOMINKI dissoute.

<sup>2</sup> Fonds du Secrétariat Général pour la Consolidation de la Paix, Notice de sélection, dossier : 02/IC/BCNUDH/2021, p.3

<sup>3</sup> Fonds du Secrétariat Général pour la Consolidation de la paix, Document de projet du PBF, titre du projet : le droit des femmes à la protection et à la participation pour l'égalité et la paix autour des mines artisanales du Sud Kivu, p.2

### ❖ **Résultat 1. (BCNUDH et UNESCO)**

*« La participation systématique des femmes et des filles à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières de Shabunda, et la protection de leurs droits, pour le renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube »*

Les trois produits ci-dessous permettront d'atteindre le résultat 2 :

- **Produit 1.1:** le leadership féminin dans la résolution des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont renforcés ;
- **Produit 1.2:** les conditions de vie et de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économiques dans les activités minières sont améliorées ;
- **Produit 1.3:** les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés.

### ❖ **Résultat 2. (OIM et BCNUDH)**

*« Le renforcement de la légalité et traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et communautés dans le secteur minier, pour la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube »*

Les deux produits ci-dessous permettront d'atteindre le résultat 2:

- **Produit 2.1 :** la gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée ;
- **Produit 2.2 :** les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers.

## **II.4. ACTIVITES PREVUES**

### **II.4.1. PAR RAPPORT AU RESULTAT 1:**

#### ❖ **Produit 1.1: le leadership féminin dans la résolution des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont renforcés :**

- **Act.1.1.1 :** Mettre en place un programme de changement de comportement et de culture de la paix (à travers le dialogue inter ethnique, interculturel, inter religieux, cohésion, coexistence pacifique, éducation à la paix) dans les zones minières ; (WOA)
- **Act.1.1.2 :** Appuyer la construction et équipement d'une case des femmes, cadre d'expression, de résolution et de transformation des conflits ; (UNESCO)
- **Act.1.1.3 :** Renforcer les capacités de 80 femmes vectrices de paix sur le genre, la culture de la paix et la résolution pacifique et la transformation de conflits ; (WOA)
  - Appuyer les initiatives des femmes vectrices de paix visant le respect du genre, la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les zones minières. (WOA)

#### ❖ **Produit 1.2 : les conditions de vie et de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économiques dans les activités minières sont améliorées :**

- **Act.1.2.1:** Former et appuyer les femmes mineures artisanales à la création de groupes d'épargne et d'entraide en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et renforcement de leur pouvoir de négociation et rôle dans les communautés ; (UNESCO)
- **Act.1.2.2:** Plaider auprès des leaders communautaires en vue de leur implication dans la prévention des conflits et la promotion de la parité de genre et d'un plus grand rôle des femmes dans les décisions affectant les communautés ; (UNESCO)

- **Act.1.2.3:** Appuyer l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de 150 séances de causeries éducatives sur le genre, le vivre ensemble en paix et autour des questions minières ; (UNESCO)
- **Act.1.2.4:** Installer une radio communautaire de femmes et formation des prestataires de la radio communautaire sur le genre, les VSBG, la culture de la paix et le rôle de la radio communautaire dans la prévention des VSBG et la promotion du vivre ensemble en paix (coexistence pacifique dans les zones minières et entre travailleurs miniers). (UNESCO)

❖ **Produit 1.3 : les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés:**

- **Act.1.3.1:** Assistance holistique (médicale, juridique, psychosociale et socio-économique) des victimes de VSBG. (CHAHI & ACPD)
- **Act.1.3.2:** Former des filles, garçons, femmes et autorités locales aux droits humains et spécifiquement aux droits économiques, sociaux et culturels, droits des femmes et des enfants, et à l'égalité des sexes par rapport à l'exploitation minière dans les communautés affectées. (BCNUDH)
- **Act.1.3.3:** Mettre en place un Club de Droits des femmes et filles leaders au sein de la case de la femme. (ACPD)

**II.4.2. PAR RAPPORT RESULTAT 2:**

❖ **Produit 2.1 : la gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée :**

- **Act.2.1.1:** Former les femmes travaillant dans les mines artisanales sur le nouveau Code Minier et sur les modalités de constitution de coopératives minières, sur la négociation et la vente des minerais et appuyer la création/renforcement des coopératives minières artisanales et des AVEC ; (OIM)
- **Act.2.1.2:** Former les femmes, les acteurs de la société civile et les membres des coopératives minières sur la certification des minerais « Libres de conflit » et sur la gestion du secteur minier artisanal ; (OIM)
- **Act.2.1.3:** Appuyer la participation de la femme dans la qualification des sites miniers et le bon fonctionnement des points de vente ; (OIM)
- **Act.2.1.4:** Etablir un cadre de concertation entre les agents étatiques, les acteurs de la société civile et les femmes dans les zones d'exploitation minières artisanales ; (ADBA)
- **Act.2.1.5:** Appuyer la détermination d'un quota approprié de coopératives minières de femmes dans toutes les zones d'exploitations minières artisanales de la zone du projet ; (OIM)
- **Act.2.1.6:** Renforcer les capacités opérationnelles et managériales des agents des services étatiques locaux du Ministère Provincial des Mines (Division des Mines & SAEMAPE) pour une gestion efficace, transparente et durable du secteur minier artisanal ; (OIM)
- **Act.2.1.7:** Mettre en place et/ou renforcer une commission locale de suivi des activités minières et mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs des mines, société civile et agents étatiques ; (ADBA)
- **Act.2.1.8:** Former les agents des services techniques du Ministère Provincial des Mines, les acteurs de la Société Civile et de la Police des Mines sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal, y compris ceux impliquant les femmes. (ADBA)

❖ **Produit 2.2 : les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers :**

- **Act.2.2.1:** Former la police des mines sur leurs obligations en matière de droits économiques, sociaux et culturels et mise en place d'un cadre de dialogue/concertation des acteurs : police, femmes, société civile ; (BCNUDH)

- **Act.2.2.2:** Appuyer les organisations des femmes au plaidoyer et suivi judiciaire en matière de contentieux sur les mines. (ACPD)

### **III. OBJET DE L'ÉVALUATION**

#### **III.1. Contexte de l'évaluation**

L'évaluation examinera la mise en œuvre du projet WOSH et les résultats atteints en matière de consolidation de la paix en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que l'ensemble des évidences collectées quant au suivi des produits et des résultats. La mission d'évaluation doit veiller à ce que l'évaluation des résultats de la consolidation de la paix soit le principal axe de l'enquête. L'évaluation est attendue afin d'estimer la contribution du projet sur le changement des conditions de vie des populations ciblées à savoir les femmes.

#### **III.2. Difficultés rencontrées**

Il sied de noter que la mission d'évaluation n'a pas pu se rendre à Kigulube, zone de la mise en œuvre du projet, suite aux difficultés administratives liées à l'obtention du vol spécial de la MONUSCO. Pour ce faire, l'entretien avec les bénéficiaires<sup>(4)</sup> s'est passé au téléphone. Raison pour laquelle nous n'avons pas pu voir, de visu, toutes les réalisations dont il est question dans les résultats obtenus.

#### **III.3. Objet de l'évaluation (c'est sur quoi a porté l'évaluation)**

L'objet de cette évaluation finale est d'apprécier les résultats du projet ainsi que l'impact des actions menées par rapport à l'objectif visé. De plus, il s'agit de tirer les principaux enseignements de l'intervention et de formuler des recommandations pratiques concernant la poursuite d'une éventuelle nouvelle phase du projet. Pour ce faire, l'évaluation suivra d'une part, le cadre logique qui constitue la base de vérification des activités et la source des succès du projet. D'autre part, des aspects transversaux en tenant compte de l'impact socio-économique, socio-culturel, environnemental et le développement des femmes induit par le projet autour des critères de l'évaluation à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact ainsi que la pérennisation.

#### **III.4. Evaluation du cadre logique**

L'évaluation du cadre logique a consisté à examiner la cohérence interne des objectifs assignés au projet par rapport aux actions mises en œuvre et aux résultats obtenus. Par ailleurs, les deux résultats escomptés ainsi que leurs produits ont été jugés en rapport avec les actions entreprises mais aussi avec les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) au niveau des communautés cibles. Ce cadre logique est repris de façon plus détaillée à l'Annexe IV sous forme de tableau.

#### **III.5. Evaluation des aspects transversaux**

L'évaluation des aspects transversaux a tenu compte de l'impact socio-économique, socio-culturel et socio-juridique ainsi que du développement socio-économique apporté par le projet, de novembre 2019 au novembre 2021, sur base des critères d'évaluation de projet à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la pérennisation.

---

<sup>4</sup> cfr ANNEXE I: Liste des parties prenantes du projet WOSH.

## **IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **IV.1. Sites de la mission**

Le projet est exécuté dans la Province du Sud-Kivu, territoire de Shabunda, Groupement de Bamuguba-Sud, localité de Kigulube.

### **IV.2. Groupes cibles de l'évaluation**

Le tableau ci-dessous présente les différentes parties prenantes du projet rencontrées et/ou contactées par la mission d'évaluation

**Tableau n°1**

<b>Au niveau gouvernemental</b>	<b>Agences d'exécution</b>	<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	<b>Bénéficiaires</b>
1. Ministère du Genre, Enfant et Famille	<b>1. <u>BCNUDH</u></b> <b>Pilier :</b> Protection des droits des femmes	<b>ACPD :</b> volet judiciaire et juridique <b>CH CHAHI :</b> volets médical, psychosocial et réinsertion socio- économique	Hommes, femmes, filles et garçons de Kigulube et ses environs
	<b>2. <u>UNESCO</u></b> <b>Pilier :</b> Communication pour le changement de comportement	<b>WOA</b>	
	<b>3. <u>OIM</u></b> <b>Pilier :</b> Gouvernance minière	<b>ADBA</b>	

### **IV.3. Techniques et outils d'évaluation**

Pour ce faire, nous avons utilisé l'approche participative afin de permettre l'implication et la collaboration de toutes les parties prenantes du projet (cfr le tableau n°1 ci-haut). La collecte et l'analyse des données ont été rendues opérationnelles grâce à la méthode d'enquête qui s'est fait au moyen de :

- la technique documentaire ou la revue documentaire : nous a permis d'examiner, nous référer et analyser le contenu des documents clés relatifs au projet <sup>(5)</sup>.
- la technique de l'entretien semi-directif : elle est utilisée dans le but de permettre à l'interlocuteur d'exprimer sa pensée dans une atmosphère de confiance, à l'aide d'un outil de collecte de données dénommé guide d'entretien <sup>(6)</sup>, en veillant qu'il ne s'écarte pas du sujet abordé. Parfois l'entretien est enregistré au *moyen d'un dictaphone* ;
- la technique de la boule de neige : nous a permis de constituer le groupe-cible de notre évaluation, en demandant à chacun des bénéficiaires de mettre à notre disposition d'autres bénéficiaires du projet de profil similaire, c'est-à-dire l'un appelle l'autre.
- La statistique est utilisée comme étant un instrument d'analyse des données grâce à laquelle nous avons résumé l'information contenue dans les données de façon synthétique et efficace, en utilisant pour cela des représentations des données sous forme de tableaux ou des graphiques.

<sup>5</sup> Point X du présent rapport : Documents consultés, pg 23.

<sup>6</sup> ANNEXE III: Outils de collecte des données: guide d'entretien, pg24

## **V. RESULTATS OBSERVÉS : CONSTATS GENERAUX**

### **V.1. Par rapport au résultat 1 :**

*« La participation systématique des femmes et des filles à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières de Shabunda, et la protection de leurs droits, pour le renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube »*

#### **Constats :**

Ci-dessous les détails des résultats observés, par produit, afin de réaliser le résultat 1.

#### **Produit 1.1: le leadership féminin dans la résolution des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont renforcés :**

- 1.1.1. 1 cadre d'échange composé de 40 personnes dont 26 femmes est constitué et ils sont formés sur la culture de la paix, la résolution pacifique des conflits, le genre et les VSBG ; (WOA)
- 1.1.2. 1 maison dite « Case de la Femme » est construite et équipée en matériel informatique ; (UNESCO)
- 1.1.3. 80 leaders vecteurs de changement (50 femmes) sont formés sur le genre, les VSBG et l'animation des causeries éducatives. Les types des leaders sont des autorités coutumières et traditionnelles, des hommes et femmes influentes dans la société, des étudiants, etc. ; (WOA)
  - 50 femmes vulnérables ont bénéficié de la réinsertion socio-économique en obtenant, chacune un kit de réinsertion individuelle (constitué en fonction de choix individuel) ; (WOA)
  - 50 femmes vulnérables bénéficiaires de la réinsertion sont formées sur les techniques pratiques de gestion des Activités Génératrices des Revenus (AGR) ; (WOA).

#### **Produit 1.2: les conditions de vie et de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfiques socio-économiques dans les activités minières sont améliorées :**

- 1.2.1 5 AVECs sont créées et équipées en faveur de 150 femmes (100 victimes des VSBG et 50 vulnérables) en raison de 30 femmes par AVEC ; (UNESCO)
- 1.2.1. 5 comités d'AVECs de 7 membres chacun sont formés sur la gestion et le fonctionnement des AVECs ; (UNESCO)
- 1.2.2. 30 leaders communautaires et traditionnels sont engagés dans la prévention des conflits et la promotion de la parité du genre ; (UNESCO)
- 1.2.2. 1 acte d'engagement est signé par les leaders communautaires (autorités coutumières et traditionnelles) pour leur implication dans la prévention des conflits et la promotion de la parité de genre ; (WOA)
- 1.2.3. 150 causeries éducatives sont organisées par les agents formés, vecteurs de changement communautaire ; (UNESCO)
- 1.2.3. 3500 personnes dont 1235 hommes et 2265 femmes sont sensibilisés pour vivre ensemble afin de lutter contre les VSBG ; (UNESCO)
- 1.2.3. 190 élèves (80 filles) sont sensibilisés sur les différentes formes de VSBG et la culture de la paix ; (UNESCO)
- 1.2.3. 1 campagne de sensibilisation est organisée dans les écoles, le marché et au centre de Kigulube ; (UNESCO)
- 1.2.4. 1 radio communautaire est en cours d'installation ; (UNESCO)
- 1.2.4. 8 présentateurs et animateurs (3 femmes) sont recrutés et formés sur le genre, les VSBG, la culture de la paix et le rôle de la radio communautaire dans la prévention des VSBG et la promotion du vivre ensemble en paix ; (UNESCO)
- 1.2.4. 1 Pylône et 2 antennes sont montés sur le terrain à Kigulube ; Il s'agit d'équipements à haute fréquence acquis et testés sur 88.0FM ; (UNESCO)

- 1.2.4. 2 Kits solaires sont montés et installés à la station. Des équipements à basse fréquence sont en cours d'acquisition ; (UNESCO)
- 1.2.4. 1 cabine pour la radio est construite et un deuxième pylône est en cours de montage à la montagne ;
- 1.2.4. 2 Kits solaires sont installés à la case pour le fonctionnement de la station radio et la Case de la Femme.

**Produit 1.3: les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés.**

Il est à noter que l'assistance holistique est répartie en deux types de service, à savoir : l'assistance médicale, psychosociale et la réinsertion socio-économique et l'assistance juridique. Elle est exécutée respectivement par deux partenaires distinctes CHAHI et ACPD.

**1.3.1. Assistance holistique (médicale, psychosociale et réinsertion économique) (CHAHI)**

Le tableau ci-dessous reprend les catégories sociales qui ont bénéficié de l'assistance holistique dans son ensemble.

**Tableau n°2**

N°	BENEFICIAIRE	PRISE EN CHARGE MEDICALE			PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE			REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE	
		VS	EIVS	AUTRES	VS	EIVS	AUTRES	VS	AUTRES
1	HOMMES	23	-	87	23	-	87	-	3
2	FEMMES VICTIMES	559	-	124	559	-	124	27	-
3	GARCONS	-	14	14	-	14	14	-	-
4	FILLES	19	19	21	19	19	21	3	-
	<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>33</b>	<b>246</b>	<b>601</b>	<b>33</b>	<b>246</b>	<b>30</b>	<b>3</b>

Source d'information : données collectées auprès CHAHI

Il sied de noter que les bénéficiaires de la prise en charge médicale ont également bénéficié de la prise en charge psychologique. Les détails des résultats présentés dans le tableau ci-dessus se trouvent dans le cadre des résultats du projet (7).

Parmi les bénéficiaires, 67 victimes dont 4 filles mineures, 5 hommes et 91 femmes (100 victimes) ont été regroupés dans 5 AVEC ayant des comités de gestion et ont bénéficié des outils de gestion (coffre-fort, carnets d'épargne, papiers, stylos) et un fonds de démarrage. Les victimes mineures ont reçu des kits scolaires, et leurs parents, un kit pour une activité commerciale afin de continuer leur prise en charge scolaire

**1.3.1. Assistance juridique (ACPD)**

Trois catégories des victimes ont bénéficié de l'assistance juridique à savoir : victimes des violences sexuelles, autres violences des droits de l'homme et les plaintes déposées aux juridictions militaires et civiles. Les résultats obtenus sont représentés dans le tableau 3, ci-dessous :

	Violences sexuelles	Autres violations des DH	Plaintes déposées	
			Juridictions militaires	Juridictions civiles
Hommes	-	20	-	-
Femmes	96	43	-	-
Garçons	-	3	-	-
Filles	40	5	-	-
<b>S/TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>71</b>	<b>210</b>	<b>40</b>

<sup>7</sup> ANNEXE V: Cadre des résultats du projet, produit 1.3: act.1.3.1

### **1.3.1. BCNUDH**

- 1.3.2. 48 femmes sont formées sur les thématiques liées aux droits de l'homme, aux VS, VSBG, DESC, DIH ; (BCNUDH)
- 1.3.2. 12 points focaux de victimes de VS/VSBG et autres violations de droits de l'homme (5 femmes) sont formés sur la protection individuelle et les mesures de protection avant, pendant et après les procès judiciaires ; (BCNUDH)
- 1.3.2. 4 écoles secondaires (les classes terminales) sont sensibilisées :  
189 élèves : dont 154 garçons et 35 filles de classes terminales ;  
8 enseignants et 4 préfets des écoles ;  
110 garçons et 80 filles sont sensibilisés sur les droits humains, le genre et les VSBG, les 16 formes de violences sexuelles dans 2 complexes scolaires et au marché central de Kigulube.
- 1.3.3. 11 clubs des droits de la femme sont créés dans les villages suivants : Kimbili, Nyalubemba, Nyombe, Maimingi, Kigulube Centre, Isezya, Lutika, Kiluma, Nzovu, Keba, et Kiseku ; (ACPD)
- 1.3.3. 1 bibliothèque relative aux droits de l'homme est installée dont le fonds documentaire est composé d'ouvrages et outils de communication/sensibilisation produits et traduits en langues locales (lois, conventions, boîtes à images, affiches...) ; BCNUDH
- 1.3.3. 80 membres de forces de sécurité des FARDC, PNC et autorités locales dont 1 femme, formés sur les thématiques liées aux droits de l'homme, DIH, VS, VSBG, VSLC.

#### **▪ Jugements évaluatifs**

Nous référant au plan de travail du projet, par rapport à la mise en œuvre des activités relatives au résultat 1, à l'issue de nos entretiens téléphoniques avec les acteurs de terrain ainsi que les partenaires de mise en œuvre, toutes les activités ont été réalisées, et ce, sur base des trois produits y relatifs. Par rapport au leadership féminin dans la résolution pacifique des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont perceptibles par la présence d'un cadre d'échange, d'une Case de la Femme, ainsi qu'aux différentes séances de sensibilisation menées par les leaders vecteurs de changement formés sur les thématiques relatives aux droits de l'homme et à la consolidation de la paix. D'après les témoignages recueillis, ces réalisations constituent des lieux adéquats permettant aux femmes d'échanger, traiter et résoudre pacifiquement les différends sociaux. Grâce au projet, la femme de Kigulube dispose maintenant d'un bureau. Par ailleurs, la Chef de Division du Ministère de Genre, Famille et Enfants, basée à Kigulube, surnommée « maman genre » a soulevé deux grandes inquiétudes par rapport à la survie de ces réalisations. Premièrement, concernant la Case de la Femme, elle est bien construite, en plus en matériaux durables. Néanmoins, elle n'est pas clôturée. Cet état de chose l'expose à la merci de toute convoitise. Elle peut être victime d'un cambriolage à tout moment, d'autant plus qu'il n'y a pas de veilleur de nuit. Signalons que la station de la radio ainsi que ses accessoires sont installés dans les locaux de la Case de la Femme, d'où la probabilité de tout perdre n'est pas à écarter. Les dispositions sécuritaires y relatives doivent être prises dès que possible. Deuxièmement, malgré la beauté architecturale de la Case de la Femme, le manque d'eau est à déplorer.

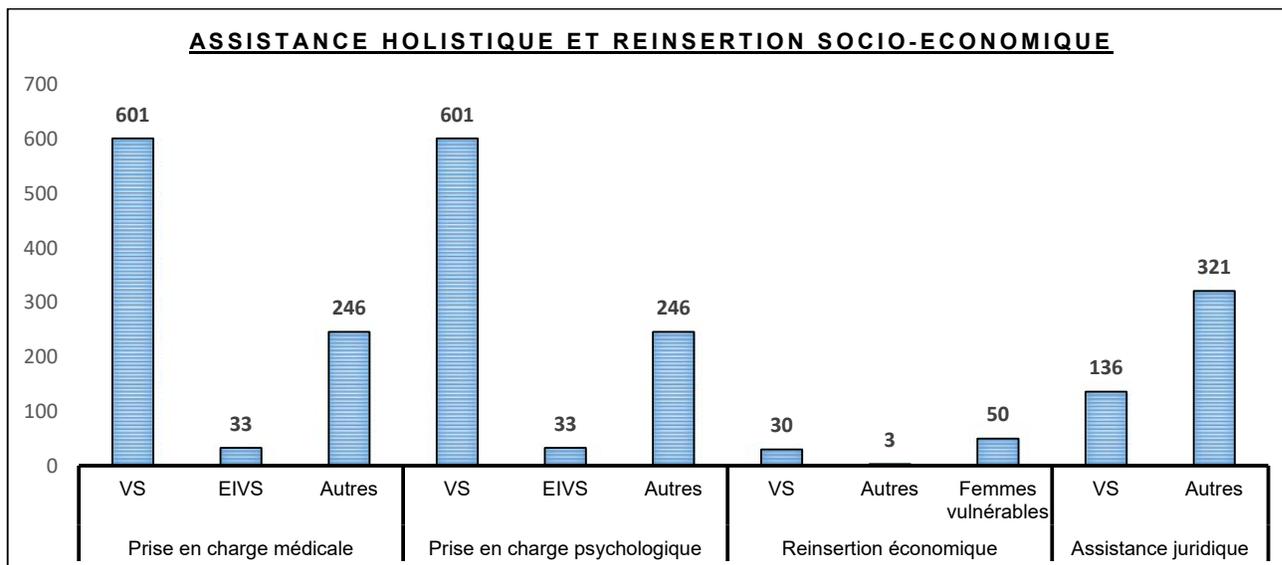
Du point de vue socio-économique, le projet a ouvert une grande porte à l'autonomisation de la femme dans la société, en lui facilitant la liberté d'entreprendre toute activité commerciale de son choix dans la zone du projet, voire dans les carrés miniers. Les différentes AVEC, regroupées dans les coopératives, permettent, à ce jour, aux femmes de Kigulube et ses environs de s'organiser et se regrouper autour des différentes AGR qui constituent en fait leurs intérêts communs. Grâce au projet, deux coopératives appartenant aux femmes seraient montées, mais les bénéficiaires avec qui nous sommes entretenus au téléphone, nous ont confirmé que jusqu'à présent aucune de ces deux coopératives n'est encore opérationnelle. Les démarches d'obtention des documents administratifs sont encore en cours. Grâce aux séances de sensibilisation relatives à la promotion et la protection des droits de la femme, bon nombre de femmes sont admises à œuvrer dans les coopératives des hommes. Il est vrai que le leadership de la femme dans les activités commerciales n'est plus à démontrer moins encore à contester, ce qui est

à la base du changement des conditions de vie et professionnel de la femme. L'implication et la signature d'acte d'engagement par les leaders communautaires (autorités traditionnelles et coutumières) est aussi un signal très positif contribuant à la prévention des conflits et la promotion de la parité du genre dans zone du projet. De ce fait, les connaissances acquises, grâce au projet, imposent à l'homme un partenariat professionnel et social avec la femme au sein de la communauté, et ce, au bénéfice de l'installation grandissante et progressive de la cohésion sociale, et surtout de la renaissance de la consolidation de la paix, a témoigné une femme.

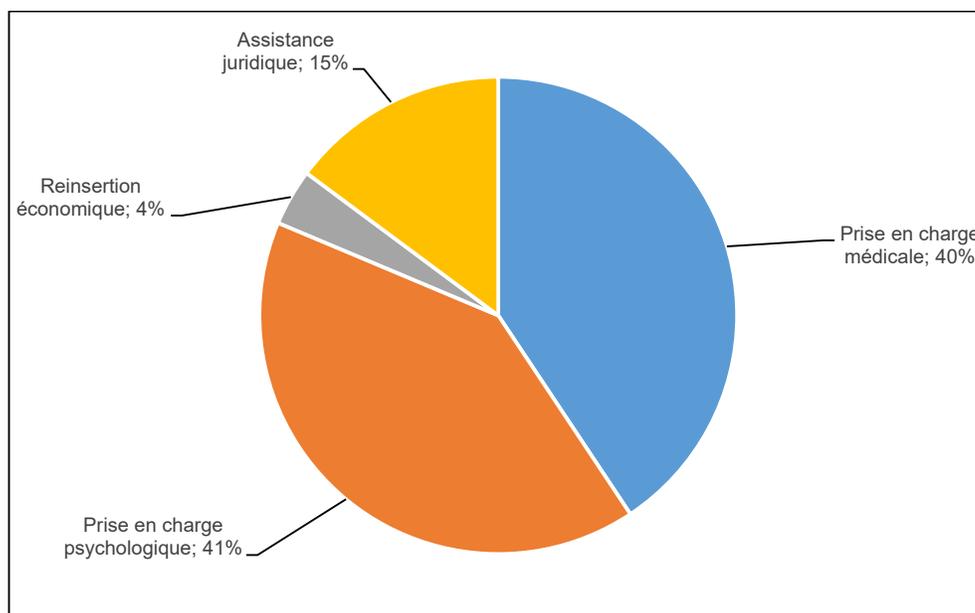
L'inauguration de la Case de la Femme et le lancement définitif de la radio sont attendus impatiemment par la communauté, d'après les témoignages recueillis. D'abord, parce que la Radio est la seule et l'unique dans la zone. Ensuite, la communauté va disposer maintenant, non seulement, d'un canal de dénonciation des différentes injustices sociales, marginalisations, exactions dont elle est victime au quotidien, mais également, d'un canal de sensibilisation en permanence qui donne l'opportunité à tous de participer volontairement aux différentes émissions en s'exprimant librement, dicit un leader communautaire. A signaler que la radio n'a émis que pendant 3 jours d'essai, sur la fréquence 88.0, c'était une liesse populaire qui malheureusement n'a été que d'une courte durée. Il sied de signaler que grâce à un financement additionnel (extra projet) de l'UNESCO, des équipements additionnels du studio de la radio et une antenne à haute fréquence ont été commandés et sont en instance d'être livrés et acheminés à Kigulube pour installation. Outre la radio, le projet a mis à la disposition de la communauté un « self media », à savoir une bibliothèque qui est en cours de mise en place. Son fonds documentaire est en grande partie constitué de documents relatifs aux droits de l'homme. A noter que le souhait le plus ardent des femmes est de suivre des cours d'alphabétisation, car bon nombre d'entre elles sont analphabètes.

Outre son rôle régalien, celui de faciliter l'accès à la justice aux plus démunis, la Clinique Juridique de Kigulube forme et informe, tant soit peu, les femmes sur ce qui constitue leurs droits et obligations vis-à-vis de la société. D'après les témoignages recueillis, sur demande des femmes de la zone du projet auprès de chef de groupement, un terrain vacant est octroyé à la Clinique Juridique à Kigulube dans le but de construire des locaux en matériaux durables, et ce, non loin de la Case de la Femme. Les statistiques mises à notre disposition ont démontré que d'octobre 2020 au septembre 2021, 3801 personnes dont 2000 hommes, 1200 femmes, 350 garçons et 251 filles ont fréquenté la Clinique Juridique pour diverses causes. A l'issue de l'entretien avec le Substitut de l'Auditeur Militaire Supérieur du Sud-Kivu, grâce au projet WOSH, par le biais de la Clinique Juridique, quatre seigneurs de guerre ont été arrêtés et incarcérés à Uvira. Ces arrestations ont dissuadé d'autres seigneurs de guerre qui, aujourd'hui, seraient en fuite. D'après les témoignages de la communauté, la Clinique Juridique constitue, en soi, un élément de dissuasion des bourreaux sachant qu'elle traite directement avec les autorités du pays. La communauté la considère comme étant la première cloche d'alerte, en cas de problème.

Les graphiques ci-dessous illustrent les résultats transversaux obtenus du produit 1.3 concernant l'assistance holistique des victimes dans son ensemble.



Il est à retenir que la réinsertion socio-économique concerne deux catégories des bénéficiaires, il s'agit de 33 femmes victimes des violences sexuelles, prises en charge et réinsérées par CHAHI et 50 femmes vulnérables réinsérées par UNESCO. Au total 83 femmes ont été réinsérées économiquement. Il sied de signaler que la cible fixée pour la réinsertion socio-économique était de 100 victimes, donc les résultats sont atteints positivement.



A mon humble avis, les résultats obtenus des produits 1.1, 1.2 et 1.3 ont permis d'atteindre le résultat 1 attendu du projet. A l'issue de tous les témoignages recueillis, les activités réalisées démontrent à suffisance que le projet a donné un nouveau rôle à la femme dans les différentes communautés, grâce à sa participation active aux différentes activités communautaires relatives à la prévention, la résolution des conflits sociaux en général et aux exploitations des carrières minières, en particulier. A ce jour, à travers sa pleine participation aux activités culturelles, sociales et économiques, la femme de Kigulube devient une partenaire incontournable de l'homme. A cet effet, il est maintenant connu de la communauté que le fondement solide de la stabilité et la consolidation de la paix réside dans la cohésion sociale basée sur la cohabitation entre homme et femme, dixit un témoin.

## **V.2. Par rapport au résultat 2 :**

« *Le renforcement de la légalité et traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et communautés dans le secteur minier, pour la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube* ».

### **Constats :**

#### **❖ Produit 2.1 : la gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée :**

- 1.1.1. 2 coopératives minières artisanales sont créées et installées à savoir : COMIFEKI (Coopérative Minière des Femmes de Kigulube) et COMFENZO (Coopérative Minière des Femmes de Nzovu). Elles sont dotées des équipements et matériels opérationnels ; (OIM)
- 1.1.2. Les membres de la société civile thématique mines (10 personnes) et des coopératives minières (10 personnes) et des éléments de la police des mines (10 personnes), services techniques du Ministère Provincial des Mines (6) sont formés sur la certification des minerais ; (46 membres au total)
- 1.1.3. 22 inspectrices des mines (OPJ à compétence restreinte dans le secteur d'exploitation minière dans la Province du Sud-Kivu) dont 2 membres de la société civile thématique mines sont formés ; (OIM)
- 2.1.3. Les chaînes d'approvisionnement des minerais sont installées dont une sur l'axe Kigulube et une autre sur l'axe Nzovu ;
- 2.1.3. 13 sites miniers dont 4 aurifères (Widambo/Ndilo, Nyakatandala, Nzibi, Bukumbu), et 5 stannifères (Bipanga, Kamabulungu, Iyela, Filo7, Wasa) sur l'axe Kigulube et 4 stannifères (Kalimbi/Lubimbe, Kasilu, Ilunga, D20), sur l'axe Nzovu sont qualifiés et validés, (OIM)
- 1.1.4. 1 cadre de concertation des femmes est mis en place à Kigulube pour statuer sur les questions relatives aux incidents miniers et VSBG ; (ADBA)
- 2.1.4. 10 cellules de concertation des femmes (200 femmes) sont créées et installées dans les villages environnants Kigulube ; (ADBA)
- 2.1.4. 220 femmes sont formées sur la gestion des incidents miniers et VSBG dans la zone du projet ; (ADBA)
- 1.1.5. 44 femmes occupent les postes de gestion de l'administration, des finances et de la gestion logistique dans 10 coopératives minières artisanales de la zone du projet ; (OIM)
- 1.1.6. 45 agents locaux des services étatiques du Ministère Provincial des Mines (Division Mines & SAEMAPE), sont formés sur la traçabilité et la chaîne d'approvisionnement des minerais. Ils ont bénéficié des équipements opérationnels (ordinateurs, imprimantes kit solaires et meubles) ; (OIM)
- 1.1.7. 1SCLS des activités minières est restructuré et installé à Kigulube dans le groupement de Bamuguba Sud ; (ADBA)
- 2.1.7. 1SSCLS est restructuré et installé à Nzovu dans le groupement de Bamuguba Sud ; (ADBA)
- 2.1.7. 60 animateurs de ces sous-comités sont renforcés en capacités techniques et matérielles ; (ADBA)
- 1.1.8. 20 personnes des services techniques du Ministère Provincial des Mines, de la Société civile et de la Police des mines sont formés sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal ; (ADBA)

#### **❖ Produit 2.2 : les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers.**

- 2.2.1. 60 policiers, militaires, autorités locales dont 1 femme sont formés sur les thématiques suivantes : VSBG, DESC, DIH ; (BCNUDH)
- 2.2.1. 18 commandants d'unités ont signé les actes d'engagements pour lutter contre les VSBG à la fin de la formation ; (BCNUDH)
- 2.2.1. 16 cas de médiation sont résolus par la clinique juridique ; (ACPD)

2.2.1. Sur 91 incidents enregistrés, impliquant les femmes dans les contentieux miniers, 16 sont résolus avec succès. (ACPD)

▪ **Jugements évaluatifs**

Les activités prévues des produits 2.1 et 2.2 en vue d'avoir le résultat 2 ont toutes été implémentées conformément au plan de travail du projet. Le projet a retenu 13 sites miniers, à cause de l'afflux des gens qui y travaillent et aussi à cause de leurs productivités. Avant l'arrivée du projet, les minerais produits étaient considérés comme étant les minerais de sang et ne pouvaient être vendus légalement nulle part. Grâce au projet, ces 13 sites appliquent désormais un processus de traçabilité, grâce à des formations, des sensibilisations, respectant les normes nationales de la RD Congo, régionales de la CIRGL et de l'OCDE. Aujourd'hui, ces sites ont quitté la cotation des sites des conflits vers les sites propres, c'est-à-dire que les minerais produits sont propres et éligibles à la commercialisation sur le marché international. Avant le projet, il n'y avait aucune inspectrice des mines au niveau provincial, c'est le projet qui a formé les 20 premières inspectrices des mines à compétence restreinte qui sont des OPJ, à part entière, intervenant dans le secteur minier. Aussi, les activités du projet organisées dans les carrés miniers ont donné naissance aux autres AGR et ont aussi contribué à l'augmentation des revenus des femmes.

De ce qui précède, le résultat 2 est atteint grâce à la réalisation de produits 2.1 et 2.2. Grâce au projet WOSH, les minerais produits à Kigulube sont tracés selon les normes requises et sont désormais propres, éligibles à la vente au niveau international sans restriction.

## **VI. ANALYSE TRANSVERSALE DES RESULTATS**

### **1. Pertinence**

#### **Constats**

Le projet :

- est en adéquation avec les besoins des bénéficiaires, de même que des enjeux nationaux de l'heure ;
- a atteint les plus vulnérables : les hommes, les femmes et les enfants ;
- a redonné à la femme la valeur humaine perdue depuis longtemps dans la communauté ;
- a insufflé un changement dans le comportement des hommes vis-à-vis des femmes dans la communauté en général et en particulier dans les carrés miniers ;
- a suscité une prise de conscience par la communauté de Kigulube et ses environs de l'existence de lois et de ses effets, notamment celles régissant les violences sexuelles en RDC ;
- a placé la femme au centre de la consolidation de la paix dans la zone.

▪ **Jugements évaluatifs**

Les conditions de vie des femmes vivant dans la zone du projet, sont en effet améliorées, à travers :

#### **a. Du point de vue socio-culturel**

- les différentes formations et sensibilisations;
- la cohésion sociale ;
- la participation de la femme dans les activités communautaires ;
- la présence de la case de la femme ;
- la présence de la radio communautaire dans le coin bien qu'en instance d'implantation ;
- la réinsertion des femmes victimes des violences sexuelles dans la société ;
- la motivation des femmes à promouvoir et protéger leurs droits ;
- la présence de la clinique juridique.

- le cadre et cellules de concertation des femmes

### **b. Du point de vue socio-économique**

- la réinsertion économique des femmes vulnérables ;
- la naissance de plusieurs AGR ;
- la mise en place des coopératives et des AVEC regroupant les femmes ;
- la présence des coopératives coordonnées et gérées par les femmes à Kigulube et Nzovu, en gestation ;
- l'autonomisation de la femme.

### **c. Du point de vue socio-politique**

- l'implication des autorités coutumières, administratives et étatiques aux actions du projet ;
- l'implication des forces de l'ordre (police et armées) et les services spécialisés de l'état.

D'une manière générale, la pertinence du projet est indéniable du fait qu'il répond dans son ensemble aux besoins, non seulement de la femme œuvrant dans les carrés miniers, mais également de la communauté tout entière. Les besoins de la femme dans la zone de projet sont la reconquête de sa place dans la communauté, son autonomisation au travers les différentes activités issues de projet, la prise de conscience de l'existence des lois et ses conséquences, aussi la connaissance et l'appropriation de ses droits. Les femmes avec qui nous sommes entretenues sont très satisfaites de la présence du projet WOSH, non seulement pour les causes précitées, mais surtout pour les avoir mises au centre de tout, comme étant les protagonistes du projet. La plus grande pertinence du projet est la cohabitation pacifique entre homme et femme dans la communauté et plus particulièrement dans les carrés miniers. Cette cohabitation sociale constitue le socle solide sur lequel repose la considération de la paix. Elles reconnaissent que tous ces effets sociaux positifs sont des produits issus grâce aux différentes réalisations du projet.

## **2. Efficience**

### **Constats**

- absence d'un outil de gestion de projet ;
- manque d'un rapport d'évaluation à mi-parcours du projet ;
- engagement assidu des partenaires de la mise en œuvre du projet;
- faiblesse et incohérence dans la présentation des données chiffrées ;
- absence d'une base des données regroupant toutes les données statistiques relatives au projet WOSH.

### **▪ Jugements évaluatifs**

Par rapport à la gestion du projet, nous avons constaté l'absence d'un outil de travail, très important pour tout évaluateur du projet que tout coordonnateur utilise pour le suivi des activités du projet. Il s'agit d'un cadre logique, un tableau qui fournit les informations relatives à l'état d'avancement des activités de tout projet. Nous avons constaté une abnégation remarquable de la part des partenaires de mise en œuvre qui méritent d'être soulignée, malgré leur faiblesse en ce qui concerne la présentation des données chiffrées.

Outre le retard de la mise en œuvre des activités du projet causée par la pandémie COVID qui a donné lieu à une prolongation sans coût du projet, d'une durée de 6 mois, et à l'issue de l'entretien avec les partenaires de mise en œuvre, les fonds alloués à la mise en œuvre des activités n'arrivaient jamais dans les délais requis, raison pour laquelle le chronogramme des activités n'a pas été respecté. Néanmoins, après une analyse comparative entre le plan de travail du projet et les résultats obtenus, il s'est avéré que toutes les activités prévues ont bel et bien été mises en œuvre. Malgré ce qui précède, tenant compte des réalisations sur terrain, cela prouve à suffisance que les fonds ont été utilisés à bon escient. Néanmoins, il sied de noter que les besoins de terrain soient énormes par rapport aux fonds alloués au projet. Aussi,

le partage entre les agences d'exécution laisse à désirer, il y a un déséquilibre remarquable comparativement aux coûts des activités des unes par rapport aux autres.

Par rapport aux ressources humaines du projet, nous avons constaté que l'organisation structurelle du projet n'était pas respectée, surtout dans la répartition des tâches, les uns étaient hyper-occupés, tandis que les autres tournaient les pouces.

### 3. Efficacité

#### Constats

- le fait de confier la coordination du projet au ministère de genre, enfants et familles ;
- la gestion de la Case de la femme confiée à la Division Provinciale du Ministère de genre ;
- l'implication des autorités coutumières et traditionnelles ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de services étatiques, les militaires, la police en participant et en s'impliquant aux différentes activités organisées par le projet ;
- le renforcement en matériel informatique et ses consommables et en fournitures de bureau, meubles et mobiliers en faveur de services étatiques et la société civile ;
- les approches et les méthodes utilisées ont permis une mobilisation sociale remarquable de la communauté d'abord pour une amélioration et la réintégration de la femme mais aussi pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix ;

#### ▪ Jugements évaluatifs

Le fait d'intégrer et confier la coordination et la gestion des acquis du projet aux institutions étatiques a permis une réalisation efficace des activités prévues, avec comme effets collatéraux l'implication et l'appropriation du projet par toutes les communautés. La participation des autorités étatiques a impacté positivement et efficacement sur la mise en œuvre, l'atteinte des objectifs et la réalisation des résultats escomptés du projet. La technique et méthodologie utilisées, surtout dans la mobilisation sociale et la sensibilisation des communautés, la formation et le renforcement des capacités opérationnelles, ont également contribué efficacement à la mise en œuvre des activités du projet. Il est à noter aussi que l'efficacité du projet WOSH est tributaire de l'engagement remarquable des partenaires de la mise en œuvre, sous la supervision substantielle des agences d'exécution.

### 4. Impact (effets sociaux)

#### Constats

L'impact du projet, mieux encore les effets généraux du projet, est révélé à trois niveaux : socio-économique, socio-culturel et socio-sanito-judiciaire.

#### ✓ **Au niveau socio-économique**

- la création et mise en place des coopératives minières artisanales ;
- la création et mise en place des AVEC ;
- le regroupement des femmes à travers les coopératives et les AVEC ;
- la diversité des AGR ;
- la réinsertion socio-économique des victimes ;
- la relance des activités économiques au travers des AGR, plus par le bénéficiaire de la réinsertion socio-économique dans la filière maîtrisée ;
- l'organisation des travaux communautaires d'entretien des sentiers menant à la Case de la femme par les volontaires.

#### ▪ **Jugements évaluatifs**

L'impact socio-économique est perceptible à travers :

- le nombre croissant des adhérents aux coopératives, voire les hommes ;
- le nombre croissant des adhérents aux AVEC voire les hommes ;
- l'augmentation de la capacité de travail des femmes dans les carrés miniers ;
- l'initiation à la gestion des différentes AGR en faveur de femmes de Kigulube et ses environs ;
- la mise à la disposition des Kits de réinsertion économique aux victimes.

L'engouement de la communauté autour des activités des coopératives ainsi que l'adhésion des femmes aux AVEC constituent deux points positifs qui, du reste, contaminent, petit à petit, positivement les villages environnants Kigulube. Le nombre d'adhérents ne cessent d'accroître exponentiellement au quotidien, et ce, à la satisfaction de tous. A retenir que le Kit de réinsertion économique n'est autre que l'AGR choisie par la victime, équivalent à 150 USD.

#### ✓ **Au niveau socio-culturel**

- la mise en place d'une Case de la Femme ;
- la présence de la radio, canal de communication adéquat d'échange et partage des informations ;
- la campagne de sensibilisation et causeries éducatives sur le genre et les VSBG ;
- la résolution pacifique des conflits communautaires par les policiers et autorités coutumières ;
- la collaboration entre les autorités coutumières, étatiques et la clinique juridique ;

#### ▪ **Jugements évaluatifs**

L'impact socio-culturel se révèle à travers :

- l'implication des autorités coutumières aux activités du projet ;
- le progrès remarquable et significatif dans le rôle des femmes dans la communauté ;
- la volonté spontanée des femmes d'apprendre sur leurs droits ;
- la confiance tous azimuts en la clinique juridique ;
- le focus intérieur comme extérieur désormais sur Kigulube et ses environs ;
- la cohésion sociale.

En somme, grâce aux activités organisées par le projet, les femmes ont vu leurs images revalorisées à travers leurs nouveaux rôles et responsabilités dans la communauté. L'amélioration de leur qualité de vie induite par la mise en place des coopératives et des AVEC à travers les différentes AGR qui leur procurent une plus grande estime et considération de soi dans la communauté. Par le fait même, le projet rehausse l'image de Kigulube et ses environs qui rejaille sur la Province du Sud. Signalons quand même que malgré l'implication des autorités coutumières, il existe encore les effets sociaux négatifs causés par la coutume et la tradition protégées et soutenues par les conservateurs.

#### ✓ **Au niveau socio-sanito-judiciaire**

- la présence de la clinique juridique ;
- l'assistance holistique des victimes ;
- la résolution pacifique des incidents et conflits sociaux ;
- la collaboration entre les services étatiques, la police et l'armée ;

#### ▪ **Jugements évaluatifs**

L'impact socio-sanito-judiciaire se révèle à travers :

- assistance sanitaire caractérisée par la prise en charge médicale dans son ensemble ;
- assistance psycho-sociale des victimes ;
- assistance juridique par la clinique juridique en faveur de victimes des différentes violations des droits de l'homme en général.

L'assistance médicale et psychologique demeurent les maillons les plus importants de la chaîne de l'assistance holistique parce qu'il est question du sanitaire. La plupart des victimes ont témoigné plus de la gratuité de l'assistance médicale grâce à laquelle elles sont encore en vie aujourd'hui. La cible fixée

par le projet était de 500 victimes malades à prendre en charge. Sur terrain, le besoin s'est avéré énorme, plus de 847 femmes malades ont été prises en charge, un imprévu inattendu. Le CH CHAHI se retrouvait dans l'obligation d'aller au-delà de la prévision, ce qui a influé négativement sur la réinsertion économique des victimes dont la cible était à 50 mais malheureusement 37 seulement en ont bénéficié. Sur base des échanges avec les bénéficiaires, il sied de noter que l'assistance médicale s'est très bien déroulée, et ce, à la grande satisfaction des toutes, est-il que le besoin demeure encore grand.

L'assistance juridique considérait comme un nouvel effet social à Kigulube et ses environs, dans la mesure où elle a mis en avant même les plus démunis dans le but de leur rendre justice. Cette assistance juridique est rendue possible grâce à la clinique juridique dont l'importance n'est plus à prouver à Kigulube et ses environs. Néanmoins, signalons que les actions de la clinique juridique sont fragilisées par le manque des instances judiciaires à Kigulube. Les dossiers, pour être traités, doivent être acheminés soit à Kamituga ( $\pm 300$ km), soit à Bukavu (170km) pour les civils, pour les militaires, à l'Auditorat Militaire de Garnison à Uvira. Un plaidoyer auprès des autorités concernées s'avère important afin que cette partie du pays bénéficie, elle-aussi, de l'un des délices d'un état des droits à savoir la justice.

## **5. Pérennisation**

### **Constats**

- la cohésion sociale et communautaire renforcées ;
- la mobilisation manifeste des acteurs autour des acquis du projet ;
- l'intérêt manifeste des acteurs du projet des autorités coutumières, des services étatiques ;
- l'appropriation manifeste des acquis du projet par la communauté ;
- le suivi et le partage réguliers des informations par les femmes ;
- l'implication de la femme aux activités des coopératives et des AVEC.

### **▪ Jugements évaluatifs**

Les éléments constatés et précités ci-dessus sont des piliers fondamentaux dans la pérennisation des acquis du projet. La présence des coopératives, des AVECs et les AGR a redonné la vie à ce coin, jadis considéré comme perdu de la RDC. Ces activités constituent les intérêts communs de la communauté, par le fait même, les catalyseurs de l'autonomisation de la femme dans la région. C'est ainsi que la pérennisation des acquis de projet est garantie pour autant que la survie de la communauté en dépend quasi totalement. Il est à noter que la durabilité des acquis du projet est menacée par deux facteurs endogène et exogène, à savoir :

- Endogène : - absence des instances judiciaires dans la zone du projet ;
  - enclavement de la zone du projet ;
  - absence des routes vicinales ;
  - redéploiement des agents de l'état, des policiers formés et sensibilisés ;
- Exogène : - présence active des groupes armés (milices) aux alentours de la zone du projet.

## **VII. ATOUTS ET POINTS FAIBLES DU PROJET**

### **VII.1. ATOUTS**

#### **a. Conformité avec la communauté**

##### **Constats**

- le renforcement de capacités socio-économiques des femmes ;
- la meilleure visibilité de leurs actions ;

- l'amélioration des conditions de vie de travail des femmes ;
- l'amélioration de la cohésion sociale ;
- l'installation de la consolidation de la paix.

▪ **Jugements évaluatifs**

Le point le plus fort est l'acceptation et l'appropriation des acquis du projet par la communauté. D'après leurs dires, c'est le premier projet mettant la paix et la femme au centre de ses objectifs dont ont bénéficié Kigulube et ses environs. D'où la raison d'une telle mobilisation de la communauté autour de ses activités et ses réalisations.

**b. Conformité avec la politique nationale**

**Constats**

- l'implication des autorités gouvernementales et services étatiques aux actions du projet ;
- l'implication des forces de l'ordre (police et forces armées) ;
- l'implication de la justice civile et militaire ;
- l'intégration du projet dans les structures opérationnelles de l'Etat.

▪ **Jugements évaluatifs**

Le projet a pris en compte la politique nationale en matière de l'impunité contre les violences sexuelles, la valorisation et l'autonomisation de la femme et à la contribution de l'instauration de la paix à l'Est de la RDC. Par le biais de la Clinique Juridique, le projet a collaboré avec les instances judiciaires tant civiles que militaires afin de procéder à l'arrestation des chefs de guerre, en facilitant l'accès à la justice aux victimes, voire les plus démunies. L'intérêt manifeste des autorités, basées à Kigulube et ses environs, aux actions du projet, démontre au plus haut niveau la contribution du projet à l'instauration d'un état des droits. Au travers de ces activités, les parties prenantes du projet ont entamé un grand engagement pour sensibiliser progressivement et efficacement la population en matière des droits de l'homme, en général et les droits de la femme en particulier, en référence aux textes légaux y relatifs. L'une des priorités du gouvernement national est de faire de la RDC un véritable état de droit, or les éléments clés d'un état de droit sont l'observance et le respect de la loi par tous. Cela prouve à suffisance, la conformité des actions du projet avec la politique nationale par rapport à l'Etat des droits. Aussi, le projet est en conformité avec la vision du Chef de l'Etat, celle de rétablir la paix dans son intégralité à l'est du pays, plus particulièrement au Nord et au Sud-Kivu.

**c. Conformité avec les ODD**

**Constats**

Les échanges et les discussions avec les parties prenantes du projet nous ont permis de constater que les ODD ci-dessous sont mis en œuvre dans la zone à travers le projet :

- Egalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes (ODD 5) ;
- Justice et paix : promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (ODD 16)

▪ **Jugements évaluatifs**

**Egalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes (ODD 5) ;** Le projet contribue à cet ODD par :

L'amélioration de la place de la femme de Kigulube est effective grâce au projet, comparativement à la situation d'avant. Aujourd'hui la femme est acceptée et siège parmi les hommes en prenant même la parole à volonté aux différentes activités auxquelles elles participent. Les coopératives et les différentes AGR les rendent autonomes à grâce au projet.

Les femmes de Kigulube et ses environs sont animées premièrement d'une volonté remarquable de s'organiser entre elles et deuxièmement, en participant plus activement aux activités quotidiennes de la communauté. Bref, la femme de Kigulube est mieux assurée avec la possibilité d'avoir sa propre revenue et fait désormais partie de la vie active de la société, en changeant positivement son rôle dans la communauté. L'existence de nouvelles structures avec les femmes pour discuter des problèmes liés à la communauté, aujourd'hui, on trouve les femmes gestionnaires, trésorières, gérantes etc...Grâce au projet, le rôle de la femme a changé positivement dans la communauté, ce qui fait qu'elles soient acceptées sans ambages par les hommes. Les initiatives socio-économiques les positionnent déjà comme actrices incontournables dans la cohésion sociale et dans la consolidation de la paix. Quand bien même que l'égalité entre l'homme et la femme ne soit pas encore totalement effective, mais du moins, grâce au projet, la situation de la femme de Kigulube et ses environs s'est améliorée positivement dans tous les aspects sociaux comparativement à la situation d'avant-projet.

### **Justice et paix: promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (ODD 16)**

A ce jour, à Kigulube et ses environs, grâce au projet, par le biais de la clinique juridique, l'accès à la justice est à la portée de tous, même de plus démunis. La culture de la paix s'y installe à grands pas, grâce aux différentes formations et sensibilisations relatives à la promotion et protection de droits de l'homme, particulièrement les droits de la femme. Bref, le projet a contribué fortement à une amélioration de la qualité de vie, surtout à l'égard des femmes. Hier, victimes, aujourd'hui maillon central dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Notons qu'une paix durable trouve son fondement sur la justice.

## **VII.2. POINTS FAIBLES**

Les points faibles du projet WOSH sont :

- l'enclavement de la zone du projet: l'accès difficile, le manque de moyen de locomotion adéquat et disponible, l'impraticabilité des routes, la vie précaire de la communauté ;
- la sous-estimation des fonds alloués au projet par rapport aux besoins rencontrés sur place ;
- l'absence du mécanisme de suivi et évaluation du projet ;
- l'absence d'un outil de gestion de projet ;
- la présence de la COVID 19 qui a impacté négativement sur le chronogramme des activités ;

## **VIII. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES**

### **VIII.1. RECOMMANDATIONS**

#### **1. A l'égard des autorités gouvernementales centrales et provinciales**

- faire bénéficier Kigulube et ses environs du projet du gouvernement central, dénommé « TSHILEJELU » relatif à la construction des infrastructures routières ;
- création et réhabilitation par le gouvernement provincial des voies vicinales dans le but de désenclaver Kigulube ;
- Soutenir tout projet dont le but est de valoriser et autonomiser la femme et à consolider la paix en RDC ;
- disposer de ressources matérielles et financières en faveur de services étatiques du Ministère Provincial des Mines (Division Mines & SAEMAPE) ;

- revoir à la hausse les affectations des agents de l'ordre à Kigulube et ses environs ;
- doter les agents de l'ordre des armes idoines pour la sécurisation des personnes et de leurs biens;
- relancer et installer l'appareil judiciaire ;
- soutenir tout programme relatif à l'adduction d'eau dans la zone du projet.

## **2. A l'égard des leaders communautaires (autorités coutumières et traditionnelles)**

- Veiller à la pérennisation des acquis du projet ;
- Veiller au respect de l'acte d'engagement signé.

## **3. A l'égard des Agences d'exécution du projet (BCNUDH, OIM, UNESCO)**

- finaliser les activités prévues du projet WOSH en l'occurrence :
  - Procéder au lancement officiel et effectif de la radio communautaire de Kigulube ;
  - Procéder au lancement officiel et effectif de ces deux coopératives des femmes à Kigulube et Nzovu ;
  - doter la case de la femme d'une clôture en matériaux durables ;
  - lobbying auprès des autorités étatiques de mettre à la disposition des femmes un carré minier pour exploitation ;
- financer la construction d'une clinique juridique en matériaux durables ;
- prévoir la prise en charge financière d'au moins 6 journalistes formé ;
- former une unité spéciale de la police des mines qui aura pour mission de veiller sur les activités minières dans les carrés miniers ;
- veiller au redéploiement des policiers formés auprès de la hiérarchie ;
- prévoir un mécanisme d'adduction d'eau, par exemple: des forages, des puits d'eau, etc. ;
- prévoir les cours d'alphabétisation pour les femmes de Kigulube et ses environs ;
- prévoir les activités champêtres et les matériels aratoires en faveur de cultivatrices ;
- prévoir toujours une évaluation externe à mi-parcours pendant la mise en œuvre du projet ;
- suivre et gérer les activités du projet à l'aide d'un outil de gestion de projet, en l'occurrence le cadre logique ;
- privilégier toujours toute activité relative à la consolidation de la paix.

## **4. A l'égard des partenaires de mise en œuvre (ACPD, ADBA, CHAHI, WOA)**

- insérer dans vos programmes respectifs des activités relatives à la promotion et la protection des droits de l'homme aussi qu'à la consolidation de la paix ;
- élargir les activités de sensibilisation relatives à la consolidation de la paix ;
- demeurer en contact permanent avec les partenaires du projet résidant à Kigulube et ses environs dans le but de pérenniser les acquis du projet ;
- veiller en permanence sur la protection et la cohésion sociale et communautaire par les activités y afférentes.

## **5. A l'égard des communautés de Kigulube et ses environs**

- s'approprier et protéger les acquis du projet à savoir: la case de la femme, la Clinique Juridique, les Coopératives, les AVEC, la radio ;
- accroître les AGR ;
- élargir les actions des sensibilisations pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier les droits de la femme ;
- privilégier toujours toute activité relative à la consolidation de la paix.

## **6. A l'égard de Peace Building Fund**

Dans le souci de consolider la paix à Shabunda, à travers les acquis du projet WOSH, il conviendrait de programmer la suite de celui-ci (projet WOSH), étant donné que toute la programmation autour du projet

n'a pas été mise en œuvre, faute de financement. Par rapport à l'assistance holistique des victimes, beaucoup restent encore à faire ; les 24 mois du projet ainsi que les fonds alloués à cet effet s'étant avérés insuffisants par rapport aux réalités de terrain. De ce fait, un nouveau financement permettrait de parachever ce qui a été entamé. La cessation brusque et définitive du projet WOSH constituerait la non-assistance aux communautés en danger de mort.

## **VIII.2. PERSPECTIVES**

Le projet WOSH doit être considéré comme étant un modèle de projet catalyseur de la valorisation de la femme dans sa communauté et un vecteur de la consolidation de la paix, grâce aux activités mises en œuvre à Kigulube et ses environs dont les résultats sont plus que positifs. Dans le souci du rétablissement de la paix en RDC, il serait souhaitable que le projet WOSH soit calqué à travers d'autres provinces de la RDC où la femme est chosifiée et où la paix est compromise. Le choix de la zone de projet doit tenir compte surtout de l'accessibilité au site.

## **IX. CONCLUSION**

La mission d'évaluation a ressenti une parfaite motivation des parties prenantes du projet à tous les niveaux et une parfaite synergie entre elles. Il est évident que cette entente a été la cause de la réussite du projet quant à l'atteinte de son objectif global à savoir : « lutter contre la marginalisation des femmes dans les différentes échelles de l'exploitation des minerais, à travers son autonomisation et sa participation active, aux côtés des hommes, au dialogue entre acteurs, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ».

Au terme de 24 mois d'exécution du projet, il s'est avéré que les conditions de vie des femmes voire les plus vulnérables se sont améliorées positivement, en ces termes :

- l'acquisition et l'augmentation des connaissances, la prise de conscience accrue des populations, en particulier les femmes en matière des droits de l'homme, particulièrement la loi régissant les violences sexuelles en RD Congo ;
- l'intérêt de la cohésion communautaire facteur adéquat par lequel passe l'autonomisation de la femme et la consolidation de la paix dans la zone du projet et ses environs.

Outre les effets directs sur les populations des zones concernées et ses environs, le projet a été un exemple d'un partenariat global impliquant tant les organisations internationales et nationales que des structures de l'Etat congolais.

Hormis la qualité de la mise en œuvre et de l'impact généralisé du projet, l'équipe d'évaluation a noté néanmoins quelques faiblesses mettant en péril la durabilité des acquis du projet, il s'agit de l'enclavement de la zone du projet causée par l'inexistence des routes vicinales, les manques de vols commerciaux, l'absence des instances judiciaires, le nombre insuffisant des forces de l'ordre affecté, le redéploiement des policiers formés, la présence des groupes armés aujourd'hui quasi inoffensifs grâce au projet WOSH.

De ce fait, il nécessite un lobbying de la part des services étatiques et des autorités locales auprès du Gouvernement Central de qui viendrait la solution aux obstacles cités ci-haut. A défaut de quoi, tous les efforts fournis par le projet WOSH risqueraient de disparaître.

Nos remerciements à toutes les parties prenantes du projet, plus particulièrement, le Bureau de Terrain de Bukavu pour son hospitalité remarquable ainsi que pour sa collaboration et sa disponibilité par rapport à notre présence.

**X. DOCUMENTS CONSULTÉS**

1. Document de projet du PBF
2. Notice de sélection
3. Rapport Project/Activité v.01.2019
4. Rapport de progrès de projet PBF/2021
5. Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

**Annexe 1 :**

**Liste des personnes rencontrées et contactées**

<b>N°</b>	<b>NOM ET POSTNOM</b>	<b>PROFESSION</b>
<b>PERSONNE RENCONTREE</b>		
1	Mme Charlotte SONGUE	BCNUDH/KINSHASA
2	Richard MATSIPA	UNESCO/KINSHASA
3	EL HADJI MEISSA DIOP	UNESCO/KINSHASA
4	MAMADOU	OIM/KINSHASA
5	Mme Mathilde MIHIGO	BCNUDH/BUKAVU
6	M. Justin BAHATI	OIM/BUKAVU
7	M. Leonard MUTUMOYI	ACPD/BUKAVU
8	Docteur Homère KISHIMBI MUKULU	CHAHI/BUKAVU
9	M. Florent MBALE	CHAHI/BAKAVU
10	M. Elie MWANDA	ADBA/BUKAVU
11	M. David KAZADI NZENGU	Lt-COLONEL MAGISTRAT, SUBSTITUT DE L'AUDITEUR MILITAIRE SUPERIEUR DU SUD-KIVU
12	Mme Henriette KABAKE USENI	Chef de Poste d'Encadrement Administratif (MIN DE L'INTERIEUR/KIGULUBE)/ BUKAVU
<b>PERSONNE CONTACTEE / KIGULUBE (ENTRETIEN TELEPHONIQUE)</b>		
13	Journalistes formés	H=04 et F=03 : 07
14	Cadre d'échange	H=01 et F=05 : 05
15	Ministère de Genre	F=01 : 05
16	Comité de Gestion de Case de la femme	H=02 et F=03 : 05
17	Gestionnaires et bénéficiaires des AVECs	H=03 et F=19 : 22
18	Vecteurs de changement	H=05 et F=04 : 09
19	Leaders communautaires	F=05 : 05
20	Membres de Club des droits de la femme	F=07 : 07
21	Bénéficiaires d'assistances holistiques	H=01 et F=13 : 14
22	Représentant de la Police Kigulube	H=01 : 01
23	Gestionnaires et membres de la Coopérative Minières	F=06 : 06

<b>LIVRABLE</b>	<b>PERIODE PLANIFIEE</b>	<b>NOMBRE DE JOURS</b>
<b>RAPPORT INITIAL</b>	<b>Lundi 14 – Vendredi 18 MARS 2022</b>	5 Jours
<b>COLLECTE DES DONNEES DE TERRAIN</b>	<b>BUKAVU</b>	16 Jours
	<b><u>Lundi 07 MARS 2022</u></b> ▪ Arrivée à Goma	
	<b><u>Mardi 08 MARS 2022 – Avant midi</u></b> ▪ Arrivée à Bukavu ▪ Réunion de travail avec la Coordinatrice du projet (BCNUDH)	
	<b><u>Mardi 08 MARS 2022 – Après-midi</u></b> ▪ Réunion de travail avec les partenaires de Mise en œuvre volet judiciaire-Prise en charge holistique : ACPD et CH CHAHI	
	<b><u>Mercredi 09 MARS 2022</u></b> ▪ Réunion de travail avec le coordonnateur du projet (OIM)-Avant midi ▪ Réunion avec le partenaire de Mise en œuvre ADBA-Après midi	
	<b><u>Jeudi 10 MARS 2022</u></b> ▪ Réunion de travail avec le Coordonnateur du projet (UNESCO)-Avant midi ▪ Réunion avec le partenaire de Mise en œuvre Women Of Africa-Après midi	
	<b><u>Vendredi 11 MARS 2022</u></b> ▪ Rencontre avec le représentant du Ministère et de la Division impliqués	
	<b><u>Lundi 14 MARS 2022</u></b> ▪ Arrivée à Kigulube	
	<b><u>Mardi 15 MARS 2022</u></b> ▪ Entretien avec les bénéficiaires	
	<b><u>Jeudi 17 MARS 2022</u></b> ▪ Entretien avec les bénéficiaires de Nzovu	
	<b><u>Vendredi 18 MARS 2022</u></b> ▪ Retour à Bukavu	
<b>EXERCICE DE VALIDATION DU RAPPORT</b>	<b>Samedi 19-Lundi 21 MARS 2022</b>	4 Jours
	<b><u>Mardi 22 MARS 2022</u></b> ▪ Arrivée à Goma	
	<b><u>Mercredi 23 MARS 2022</u></b> ▪ Arrivée à Kinshasa	
<b>RAPPORT FINAL</b>	<b><u>Vendredi 25 MARS 2022</u></b> ▪ Remise du rapport final de la mission d'évaluation	1 Jour

**GUIDE D'ENTRETIEN****I. PERTINENCE**

1. Pensez-vous que le projet a répondu aux besoins prioritaires des bénéficiaires c'est-à-dire les femmes œuvrant aux carrières minières? Ont-ils été consultés lors de la conception et de l'exécution du projet ?
2. Combien des carrières minières le projet a-t-il retenu?
3. Quelles en étaient les motivations?
4. Pensez-vous que le projet était pertinent pour aborder les facteurs de conflit dans les carrières minières et les facteurs de paix dans la Province du Sud-Kivu ?
5. Le projet était-il pertinent par rapport au mandat de consolidation de la paix de l'ONU?
6. Dans quelles mesures le projet WOSH a-t-il été pertinent et réactif pour soutenir les priorités de consolidation de la paix en RDC et au Sud-Kivu en particulier ?
7. Dans quelles mesures le projet WOSH a-t-il répondu aux lacunes de consolidation de la paix dans la Province du Sud-Kivu et en RDC en général ?

**II. EFFICACITE**

8. Quels sont les critères de choix des partenaires de la mise en œuvre du projet ?
9. Quelles sont les activités auxquelles les femmes concernées n'ont-elles pas pris part? Si OUI pourquoi ? Si NON ? Pourquoi ?
10. Pensez-vous que le projet a-t-il collaboré avec toutes les parties prenantes du projet?
11. Dans quelles mesures la stratégie de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie?
12. Dans quelles mesures le projet WOSH a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies ?
13. Comment les parties prenantes au projet WOSH ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet WOSH ?
14. Les capacités internes des agences d'exécution étaient-elles suffisantes pour garantir une approche continue sensible au conflit (mise en œuvre/suivi) ?
15. Quels sont les points forts du projet ?
16. Quels sont les points faibles du projet ?

**III. EFFICIENCE**

17. Les activités retenues ont été mises en œuvre dans les délais requis ?
18. Est-ce que les fonds ont été mis à votre disposition dans les délais requis ?
19. Combien des femmes ont bénéficié du projet ?
20. Pensez-vous que les ressources ont été utilisées efficacement?

**IV. IMPACT**

21. Pensez-vous que le projet a atteint les objectifs lui assignés? Quels en sont les résultats?
22. Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact négatif sur l'atteinte des résultats recherchés par le projet WOSH?
23. Pensez-vous que les actions posées par le projet, en faveur de femmes, permettent de résoudre les problèmes rencontrés aux différentes carrières minières ? Si OUI, lesquelles par exemple :
24. Pensez-vous que le projet a-t-il contribué à l'application des droits de la femme dans les carrières minières ?
25. Pensez-vous que le projet a rendu possible la cohabitation entre homme et femme dans le cadre professionnel dans les carrés miniers ?
26. Quelles sont vos appréciations globales de l'impact socio-économique des résultats obtenus sur la vie des femmes dans l'exercice de leurs activités minières? Pourriez-vous citer les impacts observés.
27. Du point de vue socio-économique, pensez-vous que le projet a contribué à l'autonomisation des femmes œuvrant dans les carrières minières ? Comment ?
28. Le projet WOSH était-il responsable de tout impact négatif involontaire ?
29. Dans quelles mesures l'approche du projet WOSH était-elle innovante par rapport à la consolidation de la paix dans la zone? Peut-on identifier des bonnes pratiques et leçons apprises pour enrichir des approches similaires dans d'autres programmations ?

**V. DURABILITE**

30. Quel est le mécanisme mis en place afin de pérenniser les acquis de projet ?
31. Avez-vous des recommandations à faire aux bailleurs des fonds et au gouvernement provincial ?

## ANNEXE 4:

### CADRE LOGIQUE DU PROJET WOSH (Conçu par l'évaluateur)

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE/RISQUE
<p><b>OBJECTIF GENERAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lutter contre la marginalisation des femmes dans les différentes échelles de l'exploitation des minerais, à travers son autonomisation et sa participation active, aux côtés des hommes, au dialogue entre acteurs, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.</li> </ul>	<p>La femme participe et contribue à la consolidation de la paix et au développement socio-économique dans la zone du projet</p>		
<p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer les conditions de vie socio-économiques, socio-culturelles, socio-sanito-juridiques des femmes les plus vulnérables dans la zone du projet</li> </ul>			
<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p> <p>R1.La participation systématique des femmes et des filles à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières de Shabunda, et la protection de leurs droits, pour le renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube ;</p> <p>R2.La légalité et traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et communautés dans le secteur minier, pour la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- R1. Produit 1.1: Le leadership féminin dans la résolution des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont renforcées ;</li> <li>- R1. Produit 1.2: les conditions de vie de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économique dans les activités minières sont améliorées ;</li> <li>- R1. Produit 1.3: les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés.</li> <li>- R2. Produit 2.1: la gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée</li> <li>- R2. Produit 2.2: les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers.</li> </ul>		
<p><b>ACTIVITES PREVUES: pour le résultat 1:</b></p> <p>❖ <b>Produit 1.1: Le leadership féminin dans la résolution des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont renforcées :</b></p> <p>1.1.1. Mettre en place un programme de changement de comportement et de culture de la paix (à travers le dialogue inter ethnique, interculturel, inter religieux, cohésion, coexistence pacifique, éducation à la paix) dans les zones minières ;(WOA)</p> <p>1.1.2. Appuyer la construction et équipement d'une case des femmes, cadre d'expression, de résolution et de transformation des conflits ; (UNESCO)</p> <p>1.1.3. Renforcer les capacités de 80 femmes vectrices de paix sur le genre, la culture de la paix et la résolution pacifique et la transformation de conflits ; (WOA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les initiatives des femmes vectrices de paix visant le respect du genre, la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les zones minières. (WOA)</li> </ul>	<p>1.1.1. cadre d'échange est créé, composé de 40 personnes dont 26 femmes sont formées sur la culture de la paix, la résolution pacifique des conflits, le genre et les VSBG ;</p> <p>1.1.2. 1 maison dite « case de la femme » est construite et équipée ;</p> <p>1.1.3. 80 leaders vecteurs de changement dont 50 femmes sont formés sur la CCC, le genre, les VSBG et l'animation des causeries éducatives ; (WOA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 femmes vulnérables ont bénéficié de la réinsertion économique en obtenant, chacune un kit de réinsertion individuelle (constitués des AGR de leurs choix) et sont formées sur les techniques pratiques de gestion des AGR.</li> </ul>		

<p><b>- Produit 1.2: les conditions de vie de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économique dans les activités minières sont améliorées ;</b></p> <p>1.2.1. Former et appuyer les femmes mineures artisanales à la création de groupes d'épargne et d'entraide en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et renforcement de leur pouvoir de négociation et rôle dans les communautés ; (WOA)</p> <p>1.2.2. Plaider auprès des leaders communautaires en vue de leur implication dans la prévention des conflits et la promotion de la parité de genre et d'un plus grand rôle des femmes dans les décisions affectant les communautés ; (WOA)</p> <p>1.2.3. Appuyer l'organisation d'une Campagne de sensibilisation et de 150 séances de causeries éducatives sur le genre, le vivre ensemble en paix et autour des questions minières ; (UNESCO)</p> <p>1.2.4. Installer une radio communautaire de femmes et formation des prestataires de la radio communautaire sur le genre, les VSBG, la culture de la paix et le rôle de la radio communautaire dans la prévention des VSBG et la promotion du vivre ensemble en paix (coexistence pacifique dans les zones minières et entre travailleurs miniers). (UNESCO)</p>	<p>1.2.1. 5 AVECs sont créées et équipées en faveur de 150 femmes (100 victimes des VSBG insérées par le CHAHI et 50 vulnérables insérées par WOA) en raison de 30 femmes par AVEC.</p> <p>1.2.1. 5 comités des AVECs de 7 membres chacun sont formés sur la gestion et le fonctionnement des AVECs ;</p> <p>1.2.2. 30 leaders communautaires et traditionnels sont engagés dans la prévention des conflits et la promotion de la parité de genre.</p> <p>1.2.2. Un acte d'engagement est signé par les leaders communautaires pour leur implication dans la prévention des conflits et la promotion de la parité.</p> <p>1.2.3. 150 causeries éducatives sont organisées par les vecteurs de changement ;</p> <p>1.2.3. 3500 personnes dont 1235 hommes et 2265 femmes sont sensibilisés pour vivre ensemble et lutter contre les VSBG ;</p> <p>1.2.3. 190 élèves dont 80 filles sont sensibilisés sur les différentes formes de VSBG et la culture de la paix ;</p> <p>1.2.3. Campagne de sensibilisation est organisée dans les écoles, le marché et au centre de Kigulube.</p> <p>1.2.4. 1 radio communautaire est en cours d'installation ;</p> <p>1.2.4. 8 présentateurs et animateurs dont 3 femmes sont recrutés et formés par l'UNESCO ;</p> <p>1.2.4. 1 pylône et antennes sont montés à Kigulube ; Equipements haute fréquence acquis et testés au 88.0FM ;</p> <p>1.2.4. kits solaires sont montés à la station ;</p> <p>1.2.4. commande des équipements basse fréquence en cours.</p> <p>1.2.4. 1 cabine à émetteur construite</p> <p>1.2.4. 2eme pylône en cours de montage</p>		
<p><b>Produit 1.3: les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés.</b></p> <p>1.3.1. Assistance holistique (médicale, psychosociale et socio-économique) des victimes de VSBG (CHAHI)</p>	<p>1.3.1. 601 Cas de violences sexuelles assistées sur le plan médical et psychologique (559 femmes adultes, 23 hommes adultes, 19 Filles mineures) ;</p> <p>1.3.1. 246 Cas d'autres VSBG (Mariage forcé, Tentative de viol, agression sexuelle, mutilation sexuelle, Stérilisation forcée, etc...), assistés sur le plan médical et Psychologique (124 Femmes Adultes, 87 Hommes Adultes, 21 Filles mineures, 14 Garçons mineurs) ;</p> <p>1.3.1. Inclus 33 Cas des Enfants Issus de violence sexuelle (E.I.V.S) assistés Psychologiquement et médicalement (19 Filles Mineures et 14 Garçons Mineurs) ;</p> <p>1.3.1. 33 Cas de la réinsertion socio-économique (27 Femmes Adultes, 3 Mineures et 3 Hommes Adultes) ;</p> <p>1.3.1. 22 personnes (17 Femmes et 5 Hommes) sont formées sur les thématiques suivantes : Sortes de VSBG, sensibilisation sur les VSBG et non stigmatisation des victimes.</p> <p>1.3.1. 3 Centres de Santé (Centre de Santé de LUTIKA, de KILUMA et de 21° CEBCA à NZOVU) et 2 Hôpitaux (Centre Hospitalier de KIGULUBE et de NZOVU) sont sensibilisés pour la prise en charge médicale et psychologique des victimes de VSBG ;</p>		

<p>Assistance juridique des victimes (ACPD)</p> <p>1.3.2. Former les filles, les garçons, les femmes et les autorités locales aux droits humains et spécifiquement aux droits économiques, sociaux et culturels, droits des femmes et des enfants, et à l'égalité des sexes par rapport à l'exploitation minière dans les communautés affectées ; (BCNUDH)</p>	<p>1.3.1. 6 Responsables de différentes églises sont sensibilisés sur la thématique de sensibilisation des victimes de VSBG (5° CELPA, 8°CEPAC, CATHOLIQUE, NZAMBE MALAMU, 21 CEBCA et 40°CECA) à KIGULUBE ;</p> <p>1.3.1. Sensibilisation des leaders femmes religieuses de KIGULUBE sur la thématique de sensibilisation des victimes de VSBG et autonomisation de la femme ;</p> <p>1.3.1. Sensibilisation des femmes leaders d'opinion responsables des organisations féminines (Ex : COMIFEKI Coopérative Minière des Femmes de Kigulube),</p> <p>1.3.1. 136 cas de violences sexuelles (96femmes, 40filles) sont assistés ;</p> <p>1.3.1. 71 cas de violation des droits de l'homme (20hommes, 43femmes, 5filles et 3garçons) sont assistés</p> <p>1.3.1. 250 plaintes sont déposées aux juridictions civiles 40 et aux militaires 210 ;</p> <p>1.3.2. 48 femmes sont formées sur les thématiques suivantes: droits de l'homme, VSBG, DESC, DIH ;</p> <p>1.3.2. 12 points focaux de victimes de VSBG et autres violations de droits de l'homme dont 5 femmes sont formés sur la protection individuelle et les mesures de protection avant, pendant et après les procès judiciaires ;</p> <p>1.3.2. 4 écoles secondaires (les classes terminales) sont sensibilisées : 189 élèves: dont 154 garçons et 35 filles de classes terminales ; 8 enseignants et 4 préfets des écoles ; 110 garçons et 80 filles sont sensibilisés sur les droits humains, le genre et les VSBG, les 16 formes de violences sexuelles dans 2 complexes scolaires et au marché central de Kigulube.</p>		
<p>1.3.3. Mettre en place un Club de Droits des femmes et filles leaders au sein de la case de la femme ; (ACPD)</p>	<p>1.3.3. 11 clubs des droits de la femme sont créés dans les villages suivants: Kimbili, Nyalubemba, Nyombe, Maimingi, Kigulube Centre, Isezya, Lutika, Kiluma, Nzovu, Keba, et Kiseku ; (ACPD) ;</p> <p>1.3.3.1bibliothèque relative aux droits de l'homme est installée</p>		
<p><b>ACTIVITES REALISEES: Résultat 2:</b> - <b>Produit 2.1: la gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée</b></p> <p>2.1.1. Former les femmes travaillant dans les mines artisanales sur le nouveau Code Minier et sur les modalités de constitution de coopératives minières, sur la négociation et la vente des minerais et appuyer, et appuyer la création/renforcement des coopératives minières artisanales et des AVEC ; (OIM)</p> <p>2.1.2. Former les femmes, les acteurs de la société civile et les membres des coopératives minières sur la certification des minerais «Libres de conflit» et sur la gestion du secteur minier artisanal ; (OIM)</p> <p>2.1.3. Appuyer la participation de la femme dans la qualification des sites miniers et le bon fonctionnement des points de vente ; (OIM)</p>	<p>2.1.1. 2 coopératives minières artisanales sont créées et installées à savoir: COMIFEKI (Coopérative Minière des Femmes de Kigulube) et COMFENZO (Coopérative Minière des Femmes de Nzovu). Elles sont dotées des équipements et matériels opérationnels ; (OIM)</p> <p>2.1.2. Les membres de la société civile thématique mines (10 personnes) et des coopératives minières (10 personnes) et des éléments de la police des mines (10 personnes), services techniques du Ministère Provincial des Mines (6) sont formés sur la certification des minerais ; (46 membres au total)</p> <p>2.1.3. 22 Inspectrices des mines (OPJ à compétence restreinte dans le secteur d'exploitation minière dans la Province du Sud Kivu) dont 2 membres de la société civile thématique mines sont formées.</p> <p>2.1.3. Les chaînes d'approvisionnement des minerais sont installées dont une sur l'axe Kigulube et une autre sur l'axe Nzovu.</p>		

<p>2.1.4. Etablir un cadre de concertation entre les agents étatiques, les acteurs de la société civile et les femmes dans les zones d'exploitation minières artisanales ; (ADBA)</p> <p>2.1.5. Appuyer la détermination d'un quota approprié de femmes dans la gestion des coopératives minières dans toutes les zones d'exploitations minières artisanales de la zone du projet ; (OIM)</p> <p>2.1.6. Renforcer les capacités opérationnelles et managériales des agents des services étatiques locaux du Ministère Provincial des Mines (Division des Mines &amp; SAEMAPE) pour une gestion efficace, transparente et durable du secteur minier artisanal. (OIM)</p> <p>2.1.7. Mettre en place et/ou renforcer une commission locale de suivi des activités minières et mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs des mines, société civile et agents étatiques (ADBA)</p> <p>2.1.8. Former les agents des services techniques du Ministère Provincial des Mines, les acteurs de la Société Civile et de la Police des Mines sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal y compris eux impliquant les femmes ; (ADBA)</p>	<p>2.1.3. 13 sites miniers dont 4 aurifères (Widambo/Ndilo, Nyakatandala, Nzibi, Bukumbu ) , et 5 stannifères (Bipanga, Kamabulungu, Iyela, Filo7, Wasa ) sur l'axe Kigulube et 4 stannifères ( Kalimbi/Lubimbe, Kasilu, Ilunga, D20 ), sur l'axe Nzovu sont qualifiés et validés, (OIM)</p> <p>2.1.4. 1 cadre de concertation des femmes est mis en place à Kigulube pour statuer sur les questions relatives aux incidents miniers et VSBG ; (ADBA)</p> <p>2.1.4. 10 cellules de concertation des femmes (200 femmes) sont créées et installées dans les villages environnants Kigulube (ADBA)</p> <p>2.1.4. 220 femmes sont formées sur les gestions des incidents miniers et VSBG dans la zone du projet (ADBA)</p> <p>2.1.5. 44 femmes occupent les postes de gestion de l'administration, des finances et de la gestion logistique dans 10 coopératives minières artisanales de la zone du projet ; (OIM)</p> <p>2.1.6. 45 agents locaux des services étatiques du Ministère Provincial des Mines (Division Mines &amp; SAEMAPE), sont formés sur la traçabilité et la chaîne d'approvisionnement des minerais. Ils ont bénéficié des équipements opérationnels (ordinateurs, imprimantes kit solaires et meubles). (OIM)</p> <p>2.1.7. ISCLS des activités minières est restructuré et installé à Kigulube dans le groupement de Bamuguba Sud ; (ADBA)</p> <p>2.1.7. ISSCLS est restructuré et installé à Nzovu dans le groupement de Bamuguba Sud ; (ADBA)</p> <p>2.1.7. 60 animateurs de ces sous-comités sont renforcés en capacités techniques et matérielles ; (ADBA)</p> <p>2.1.8. 20 personnes des services techniques du Ministère Provincial des Mines, de la Société civile et de la Police des mines sont formés sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal ; (ADBA)</p>		
<p><b>Produit 2.2: les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers.</b></p> <p>2.2.1. Former la police des mines sur leurs obligations en matière de droits économiques, sociaux et culturels et mise en place d'un cadre de dialogue/concertation des acteurs : police, femmes, société civile (BCNUDH)</p> <p>2.2.2. Appuyer les organisations des femmes au plaidoyer et suivi judiciaire en matière de contentieux sur les mines. (ACPD)</p>	<p>2.2.1. 60 policiers, militaires, autorités locales dont 1 femme sont formés sur les thématiques suivantes: VSBG, DESC, DIH.</p> <p>2.2.1. 18 commandants d'unités ont signé les actes d'engagements pour lutter contre les VSBG à la fin de la formation ; (BCNUDH)</p> <p>2.2.2. 16 cas de médiation sont résolus par la clinique juridique ; (ACPD)</p> <p>2.2.2. sur 91 incidents enregistrés, impliquant les femmes dans les contentieux miniers, 16 sont résolus avec succès. (ACPD)</p>		
	<p><b>MOYENS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BCNUDH : \$584.352</li> <li>- UNESCO : \$457.824</li> <li>- OIM : \$457.824</li> </ul>		

## ANNEXE 5:

## CADRE DE RESULTATS DU PROJET

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS						
<b>R1. La participation systématique des femmes et des filles à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières de Shabunda, et la protection de leurs droits, pour le renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube ;</b>							
<b>Produit 1.1: Le leadership féminin dans la résolution des conflits, le droit à la participation des femmes à tous les niveaux sont renforcées ;</b>	<b>RESULTATS OBTENUS</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>GARCONS</b>	<b>FILLES</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>OBSERV.</b>
1.1.1. Mettre en place un programme de changement de comportement et de culture de la paix (à travers le dialogue inter ethnique, interculturel, inter religieux, cohésion, coexistence pacifique, éducation à la paix) dans les zones minières ; (WOA)	1 Cadre d'échange	14	26	-	-		
1.1.2. Appuyer la construction et équipement d'une case des femmes, cadre d'expression, de résolution et de transformation des conflits ; (UNESCO)	1 Case de la femme	-	-	-	-		
1.1.3. Renforcer les capacités de 80 femmes vectrices de paix sur le genre, la culture de la paix et la résolution pacifique et la transformation de conflits ; (WOA) - Appuyer les initiatives des femmes vectrices de paix visant le respect du genre, la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les zones minières. (WOA)	80 leaders vecteurs formés 50 femmes vulnérables formées et réinsérées et Kits	30 -	50 50	- -	- -		
<b>Produit 1.2: les conditions de vie de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économique dans les activités minières sont améliorées ;</b>							
1.2.1. Former et appuyer les femmes mineures artisanales à la création de groupes d'épargnes et d'entraide en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et renforcement de leur pouvoir de négociation et rôle dans les communautés ; (WOA)	5 AVEC	- Cfr CHAHI ACPD	150	-	-		
1.2.2. Plaider auprès des leaders communautaires en vue de leur implication dans la prévention des conflits et la promotion de la parité de genre et d'un plus grand rôle des femmes dans les décisions affectant les communautés ; (WOA)	30 leaders communautaires et traditionnels 1 acte d'engagement signé	30	-	-	-		
1.2.3. Appuyer l'organisation d'une Campagne de sensibilisation et de 150 séances de causeries éducatives sur le genre, le vivre ensemble en paix et autour des questions minières ; (UNESCO)	150 causeries éducatives sur le vivre ensemble et les VS récurrentes (3500 personnes sensibilisées)	1.235	2.265	-	-		
	Une campagne de sensibilisation de la communauté (marché central de Kigulube) 190 élèves sensibilisés sur VS et la culture de la paix	-	-	110	80		
1.2.4. Installer une radio communautaire de femmes et formation des prestataires de la radio communautaire sur le genre, les VSBG, la culture de la paix et le rôle de la radio communautaire dans la prévention des VSBG et la promotion du vivre ensemble en paix (coexistence pacifique dans les zones minières et entre travailleurs miniers). (UNESCO)	1 radio en cours d'installation	-	-	-	-		
	8 animateurs et présentateurs formés	5	3	-	-		
	1 pylône et antennes installées	-	-	-	-		
	Kits solaires montés	-	-	-	-		
	Commande équipements basses fréquence en cours	-	-	-	-		
	1 cabine à émetteurs construite 2eme pylônes en cours de montage	- -	- -	- -	- -	- -	
<b>Produit 1.3: les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés.</b>							
1.3.1. Assistance holistique (médicale, psychosociale et socio-économique) des victimes de VSBG (CHAHI)	601 Cas de VS assistés sur le plan médical et psychologique	23	559	-	19		
	246 Cas d'autres VSBG (Mariage forcé, Tentative de viol, agression)	87	124	14	21		

	sexuelle, mutilation sexuelle, Stérilisation forcée, etc...), assistés sur le plan médical et Psychologique						
	33 Cas des E.I.V.S	-	-	14	19		
	33 Cas de la Réinsertion Economique des victimes des VS	3	27	-	3		
	22 personnes formées sur les VSBG	5	17	-	-		
	3 Centres de santé sont sensibilisés sur la prise en charge médicale	-	-	-	-		
	6 responsables des églises sont sensibilisés sur les VSBG	6	-	-	-		
	Sensibilisation des leaders femmes religieuses de Kigulube sur les VSBG						
	Sensibilisation des femmes leaders d'opinion responsables des organisations féminines						
Assistance juridique des victimes (ACPD)	136 cas de VS sont assistés		96		40		
	71 cas de violations des droits de l'homme sont assistés	20	43	3	5		
	250 plaintes sont déposées (juridictions civiles 40 et militaires 210)	-	-	-	-		
1.3.2. Former les filles, les garçons, les femmes et les autorités locales aux droits humains et spécifiquement aux droits économiques, sociaux et culturels, droits des femmes et des enfants, et à l'égalité des sexes par rapport à l'exploitation minière dans les communautés affectées ; (BCNUDH)	48 personnes sont formées sur les DH	-	48	-	-		
	12 points focaux sont formés sur la protection individuelle ....	7	5	-	-		
	4 écoles sont sensibilisées	-	-	154	35		
	8 enseignants et 4 préfets sont sensibilisés	12	-	-	-		
	190 personnes sont sensibilisées sur les DH	-	-	110	80		
1.3.3. Mettre en place un Club de Droits des femmes et filles leaders au sein de la case de la femme ; (ACPD)	11 clubs des droits de la femme sont créés dans 11 villages	-	-	-	-		
	1 bibliothèque des DH est installée	-	-	-	-		
<b>R2. La légalité et traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et communautés dans le secteur minier, pour la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube.</b>							
<b>Produit 2.1: la gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée</b>							
2.1.9. Former les femmes travaillant dans les mines artisanales sur le nouveau Code Minier et sur les modalités de constitution de coopératives minières, sur la négociation et la vente des minerais et appuyer, et appuyer la création/renforcement des coopératives minières artisanales et des AVEC ; (OIM)	2 coopératives minières artisanales sont créées et installées à Kigulube et Nzovu	-	-	-	-		
2.1.10. Former les femmes, les acteurs de la société civile et les membres des coopératives minières sur la certification des minerais «Lis de conflit» et sur la gestion du secteur minier artisanal ; (OIM)	46 personnes de la société civile (10) thématique mines, des coopératives minières (10), la police des mines (10), les services techniques du Ministère Provincial (6) des Mines sont formés sur la certification des minerais ;	46	-	-	-		
2.1.11. Appuyer la participation de la femme dans la qualification des sites miniers et le bon fonctionnement des points de vente ; (OIM)	22 Inspectrices des mines (OPJ) sur la thématique mines sont formées.	-	22	-	-		

	Les chaînes d'approvisionnement des minerais sont installées dont une sur l'axe Kigulube et une autre sur l'axe Nzovu.	-	-	-	-		
	13 sites miniers dont 4 aurifères (sur l'axe Kigulube et 4 stannifères sur l'axe Nzovu sont qualifiés et validés)	-	-	-	-		
2.1.9. Etablir un cadre de concertation entre les agents étatiques, les acteurs de la société civile et les femmes dans les zones d'exploitation minières artisanales ; (ADBA)	1 cadre de concertation des femmes est mis en place à Kigulube pour statuer sur les questions relatives aux incidents miniers et VSBG ;	-	-	-	-		
	10 cellules de concertation des femmes sont créées et installées dans les villages environnants Kigulube ;	-	200	-	-		
	220 personnes sont formées sur la gestion des incidents miniers et VSBG dans la zone du projet	-	220	-	-		
2.1.10. Appuyer la détermination d'un quota approprié de femmes dans la gestion des coopératives minières dans toutes les zones d'exploitations minières artisanales de la zone du projet ; (OIM)	44 femmes occupent les postes de gestion de l'administration, des finances et de la gestion logistique dans 10 coopératives minières artisanales de la zone du projet ;		44	-	-		
2.1.11. Renforcer les capacités opérationnelles et managériales des agents des services étatiques locaux du Ministère Provincial des Mines (Division des Mines & SAEMAPE) pour une gestion efficace, transparente et durable du secteur minier artisanal. (OIM)	45 agents locaux des services étatiques du Ministère Provincial des Mines sont formés sur la traçabilité et la chaîne d'approvisionnement des minerais.	45	-	-	-		
2.1.12. Mettre en place et/ou renforcer une commission locale de suivi des activités minières et mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs des mines, société civile et agents étatiques (ADBA)	1 SCLS des activités minières est restructuré et installé à Kigulube ;	-	-	-	-		
	1 SSCLS est restructuré et installé à Nzovu ;	-	-	-	-		
	60 animateurs de ces sous-comités sont renforcés en capacités techniques et matérielles ;	60	-	-	-		
2.1.13. Former les agents des services techniques du Ministère Provincial des Mines, les acteurs de la Société Civile et de la Police des Mines sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal y compris eux impliquant les femmes ; (ADBA)	20 personnes des services techniques du Ministère Provincial des Mines, de la Société civile et de la Police des mines sont formés sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal ;	20	-	-	-		
<b>Produit 2.2: les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers.</b>							
2.2.1. Former la police des mines sur leurs obligations en matière de droits économiques, sociaux et culturels et mise en place d'un cadre de dialogue/concertation des acteurs : police, femmes, société civile (BCNUDH)	60 policiers, militaires, autorités locales dont 1 femme sont formés sur les thématiques suivantes: VSBG, DESC, DIH.	59	1	-	-		
	18 commandants d'unités ont signé les actes d'engagements pour lutter contre les VSBG à la fin de la formation ;	18	-	-	-		
2.2.2. Appuyer les organisations des femmes au plaidoyer et suivi judiciaire en matière de contentieux sur les mines. (ACPD)	16 cas de médiation sont résolus par la clinique juridique ;	-	-	-	-		

	91 incidents enregistrés, impliquant les femmes dans les contentieux miniers, 16 sont résolus avec succès.	-	91	-	-		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.725</b>	<b>4.041</b>	<b>405</b>	<b>302</b>		

